

Université de Montréal

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE
Faculté des arts et des sciences

**Étude qualitative sur les liens entre l'implication parentale et
l'évolution du jeune placé en centre de réadaptation ou en
probation dans la communauté**

par

Oscar Nswele Madiwani

Rapport de stage présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie

Novembre 2010

© Oscar Nswele Madiwani, 2010

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Ce rapport de stage intitulé:

Étude qualitative sur les liens entre l'implication parentale et l'évolution du jeune placé en centre de réadaptation ou en probation dans la communauté

Présenté par:

Oscar Nswele Madiwani

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Stéphane Guay

Président rapporteur

Louis-Georges Cournoyer

Directeur de stage

Sophie Massé

Superviseure de stage

Résumé

Ce rapport est une réflexion qui porte sur l'impact que peut avoir l'implication parentale dans le processus clinique du jeune en réadaptation. En effet, l'association des parents dans la prise et exécution des mesures éducatives est souvent encouragée pour l'atteinte des objectifs de responsabilisation et de réinsertion sociale des adolescents contrevenants. Elle contribue également à augmenter les chances pour la généralisation des acquis du jeune et s'avère un véritable levier à la disposition des intervenants pour remplir leur mission de réadaptation.

Dans le but de vérifier la pertinence de ce qui précède, cinq jeunes âgés de 14 à 18 ans, condamnés à des peines de garde ouverte discontinue et de probation, ont été suivis dans le cadre d'un stage passé au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Un effort considérable avait été fait pour impliquer leurs parents qui, malheureusement, dans bien des cas ne se sont pas manifestés. Malgré cela, des choses très intéressantes ont été observées. Les conclusions tirées de la démarche rencontrent, dans leurs grandes lignes, la littérature existante qui tend à soutenir que la participation des parents dans les activités de leurs jeunes serait associée à la performance de ces derniers, tant dans le domaine éducatif que de la réadaptation. Cependant, il serait important de souligner que cette corrélation ne doit pas toujours être considérée comme absolue, car elle peut dépendre d'autres variables notamment, l'influence réelle des parents sur l'enfant, la prédisposition de l'enfant à changer (sa prise de conscience ou motivation à changer), la volonté ou l'intention réelle des parents de participer dans ce processus (variables purement culturelles), la résilience individuelle de certaines personnes...

Mots clés: jeunes délinquants; réhabilitation; délinquance juvénile; thérapie multisystémique; implication parentale; résultat; traitement; probation.

Summary

This report is a reflection that focuses on the potential impact of parental involvement with the clinical process of their youths in rehabilitation. Indeed, the alliance of parents in decisions and implementations of educational measures is often encouraged to achieve the goals of empowerment and social reintegration of young offenders. It also helps to increase the chances for the generalization of acquired leanings and is a real lever available to youth's care workers to fulfill their mission of rehabilitation.

In order to verify the accuracy of the above, five youths aged 14-18 years, sentenced to intermittent custody and probation, were followed through this setting in the course of an internship at "le Centre jeunesse de Montreal-Institut universitaire". Considerable efforts were made to involve their parents who, unfortunately, have hardly been present. Despite this, very interesting things were observed. In general, the conclusions from the process congregate with the existing literature which tends to support that the participation of parents in their children's activities, being involvement in the performance of the latter, both in their education as well as their rehabilitation. However, it is important to note that this correlation should still not be considered as absolute as it may depend on other variables including the real influence of parents on the child, the child's predisposition to change (self-awareness or motivation to change), the will or the actual intention of parents to participate in this process (a purely cultural variable), the individual resilience of some people...

Keywords: young offenders; rehabilitation; protective factors; multisystemic therapy; juvenile delinquency; treatment outcome; parental involvement.

Table des matières

RÉSUMÉ	I
SUMMARY	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES SIGLES	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I. RECENSION DES ÉCRITS	3
I. LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE	4
<i>I.1. Notions</i>	4
<i>I.2. Facteurs de risque de la délinquance</i>	5
I.2.1. Facteurs individuels	6
I.2.2. Facteurs familiaux	7
I.2.3. Les pairs et autres facteurs socio-communautaires.....	9
<i>I.3. Facteurs de protection</i>	10
<i>I.4. Typologie et caractéristiques des jeunes délinquants</i>	10
I.4.1. Forme de la délinquance	10
I.4.2. Types des délinquants et degré de risque	11
II. STRATÉGIES D'INTERVENTION	12
<i>II.1. L'approche cognitivo-comportementale</i>	13
<i>II.2. L'approche multisystémique</i>	14
<i>II.3. Une stratégie intégrative</i>	17
III. L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LE PROCESSUS DE RÉADAPTATION DU JEUNE	21
<i>III.1. Facteurs facilitant ou minant l'implication parentale</i>	23
<i>III.2. Le développement d'habiletés parentales</i>	24
<i>III.3. L'implication parentale en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents telle qu'appliquée dans les Centres jeunesse</i>	27
CHAPITRE II. DESCRIPTION DU MILIEU DE STAGE, OBJECTIFS DU STAGE ET ACTIVITÉS RÉALISÉES	30
I. DESCRIPTION DU MILIEU DE STAGE	31
<i>I.1. Missions et cadre légal</i>	31
<i>I.2. La Clientèle</i>	32
I.2.1. La probation	32
I.2.2. Spécificité de la clientèle.....	33
I.2.3. La garde ouverte discontinue (GOD)	34
I.2.4. Spécificité de la clientèle.....	35
I.2.5. Outils d'évaluation.....	36
I.2.6. Une approche cognitivo-comportementale sous une optique multisystémique	38
I.2.7. Principes d'intervention, rôle de l'intervenant et quelques règles déontologiques	39
II. OBJECTIFS DU STAGE	39

III.	DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT LE STAGE.	40
III.1.	<i>Interventions dans le cadre de la garde ouverte discontinue</i>	41
III.1.1.	La rencontre d'accueil.....	42
a.	Objectif.....	42
b.	Préparation.....	42
c.	Déroulement.....	43
III.1.2.	Période de garde.....	43
a.	Le programme « Résolution des problèmes » (P.R.P.).....	45
b.	Le programme « Alternatives à la violence » (P.A.V.).....	46
c.	Les ateliers d'habiletés sociales.....	48
d.	Les ateliers de jugement moral.....	48
III.2.	<i>Interventions dans le cadre de suivi dans la communauté</i>	49
III.3.	<i>Synthèse et autres réalisations</i>	50
III.3.1.	Rencontres de supervision, formation et comités.....	51
III.3.2.	Journées d'intégration aux unités de la protection à la jeunesse Port-Joli et Arthèque (<i>adolescents</i>)...	52
CHAPITRE III. MÉTHODOLOGIE.....		53
I.	UNE APPROCHE QUALITATIVE.....	54
II.	SOURCE DES DONNÉES ET ÉCHANTILLON.....	55
III.	ÉCHÉANCIER, MODALITÉ DE RÉALISATION DE STAGE ET SUPERVISION.....	56
CHAPITRE IV. PRÉSENTATION DU MATÉRIEL (ÉTUDE DE CAS).....		57
I.	JEUNE « A ».....	58
I.1.	<i>Antécédents et évolution pendant la période de garde</i>	59
I.2.	<i>Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté</i>	64
II.	JEUNE « B ».....	66
II.1.	<i>Antécédents et évolution pendant la période de garde</i>	68
II.2.	<i>Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté</i>	72
III.	Jeune « C ».....	74
III.1.	<i>Antécédents et évolution pendant la période de garde</i>	76
III.2.	<i>Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté</i>	79
IV.	JEUNE « D ».....	81
IV.1.	<i>Antécédents et évolution pendant la période de garde</i>	82
IV.2.	<i>Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté</i>	85
V.	JEUNE « E ».....	87
V.1.	<i>Antécédents et évolution pendant la période de garde</i>	88
V.2.	<i>Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté</i>	91
CHAPITRE V. ANALYSE ET DISCUSSION.....		93
I.	L'IMPACT DE L'IMPLICATION PARENTALE.....	94
I.1.	<i>Jeune A</i>	95
I.2.	<i>Jeune B</i>	96
I.3.	<i>Jeune C</i>	97
I.4.	<i>Le jeune D</i>	98
I.5.	<i>Le jeune E</i>	99
I.6.	<i>Tableaux synthèses de l'implication parentale</i>	100

II. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS.	101
II.1. Défaut d'habiletés ou de pratiques parentales adéquates.....	101
II.2. La prise de conscience de la situation et la motivation au changement	104
II.3. La question culturelle.....	105
II.4. La résilience individuelle	108
II.5. L'importance et la place accordée au point de vue des parents	109
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	111
BIBLIOGRAPHIE	117
ANNEXES	126

REMERCIEMENTS

L'heure est venue pour moi de dire un mot de reconnaissance à ceux qui de près ou de loin m'ont aidé à réaliser ce travail. Loin d'être qu'une simple exigence académique, ce rapport a été le fruit de passions, de sacrifices, de frustrations et de satisfactions qui l'ont accompagné à chaque étape.

En premier lieu, je tiens à remercier mon épouse Reina Lubuma et notre cher Oscarein pour leur soutien inconditionnel. Leur présence, leurs conseils et leurs encouragements m'ont été très précieux.

Toute ma reconnaissance s'adresse aussi à l'équipe professorale de l'école de criminologie pour m'avoir permis de m'entraîner dans cette magnifique discipline qu'est la criminologie. Spécialement, je voudrais remercier mon Directeur de stage, monsieur Louis-Georges Cournoyer, pour sa rigueur intellectuelle, ses idées et son soutien qui m'ont permis de bonifier la qualité de ce rapport.

Il serait ingrat de ma part de ne pas souligner l'assistance technique et clinique de madame Sophie Massé, ma superviseure de stage ainsi que de toute l'équipe de la garde ouverte discontinue et toute l'équipe JC/Est qui se sont données à fond pour me soutenir dans ce projet.

Enfin, un grand merci à tous mes amis tant de l'école de criminologie que de la communauté congolaise de Montréal pour leurs conseils et encouragements.

LISTE DES SIGLES

AFED	: Analyse fonctionnelle des excès et déficits.
A.R.T.	: Agression Remplacement training.
CCA	: Conseil canadien sur l'apprentissage.
CLSC	: Centre local de services communautaires.
CJM-IU	: Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
CPLM	: Centre de psychiatrie légale de Montréal.
GOD	: Garde ouverte discontinuée.
JC/Est	: Équipe jeunes contrevenants/Est
ICED	: Identification des capacités, des excès et des déficits.
IRBC	: Inventaire des risques et besoins liés aux facteurs criminogènes.
LPJ	: Loi sur la protection de la jeunesse.
LSJPA	: Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
LSSSS	: Loi sur les services de santé et les services sociaux.
PAV	: Programme alternatives à la violence.
PIJ	: Projet intégration jeunesse.
PRP	: Programme de résolution des problèmes.

INTRODUCTION

La délinquance juvénile est un phénomène très complexe. Elle est comprise comme étant la résultante de l'interaction de plusieurs facteurs sociaux, psychosociaux et psychologiques, lesquels pourraient être individuels, familiaux ou parfois communautaires (Fisher et al., 2008; Farrington, 2006; Bor et al., 2004; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999; Lipsey & Derzon, 1998). Pour répondre à une telle complexité de facteurs, les interventions devraient aussi s'agencer dans une perspective multifactorielle tout en mettant de l'avant les points forts ou facteurs de protection du jeune et la participation de la communauté dans laquelle il évolue (Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996; Borduin et al., 1995).

La participation de la famille et de la communauté tout entière en vue de lutter contre la délinquance juvénile trouve aussi écho dans la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui, dans son préambule stipule:

« ... qu'il convient que les collectivités, les familles, les parents et les autres personnes qui s'intéressent au développement des adolescents s'efforcent, par la prise de mesures multidisciplinaires, de prévenir la délinquance juvénile en s'attaquant à ses causes, de répondre à leurs besoins et d'offrir soutien et conseil à ceux d'entre eux qui risquent de commettre des actes délictueux; ». LSJPA, Préambule.

Au Québec, les centres jeunesse, dont celui de Montréal (Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire) sont des outils du gouvernement quant à l'application de ces dispositions légales. En effet, au 31 mars 2009, sur les 6122 jeunes pris en charge par le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, environ 16 %, soit 948 jeunes l'étaient pour des infractions relatives à la loi sur le système de justice pénale pour les

adolescents. La mission du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire pour ces jeunes est de leur apporter une aide spécialisée, de soutien ou de traitement, principalement en vue de leur protection et de celle de la société tout entière (CMJ-IU, 2009).

Pour réaliser cette mission de resocialisation en respect de la loi, et afin de maximiser les effets des interventions, le CJM-IU s'appuie sur la collaboration parentale et sur leur implication dans le processus. La collaboration parentale a souvent été associée à des résultats très encourageants dans plusieurs recherches (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999; Saint-Jacques et al., 2000; Miedel & Reynold, 1999; Mireault et al., 1998; Cooper & Pennington, 1995; Beaupré & Tremblay, 1992; VanderVen, 1991).

La négligence parentale ainsi que le dysfonctionnement familial comptant parmi les facteurs les plus importants ciblés dans la littérature pertinente pour comprendre la délinquance auprès des jeunes, l'encadrement des parents eux-mêmes constitue aussi un objectif non négligeable quant à la généralisation des acquis de leurs jeunes. (Murray et al., 2009; Murray & Farrington, 2008; Fisher et al., 2008; Littel et al., 2005; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999).

Cela étant, le présent stage se veut une expérience visant à associer les parents dans l'application des mesures concernant leur jeune afin de réaliser à quel point leur implication peut avoir un impact dans la réadaptation de ce dernier ainsi que dans la généralisation des acquis. Il s'agit là d'un objectif qui traduit l'intention du législateur de la LSJPA (LSJPA, préambule) qui est d'aider les parents à garder leurs prérogatives de primauté dans l'intervention auprès de leur jeune.

CHAPITRE I. RECENSION DES ÉCRITS

I. La délinquance juvénile

I.1. Notions

Il est fréquent que des jeunes soient appelés à poser certains actes de délinquance, parfois pour s'affirmer, soit pour rester dans la dynamique du groupe des pairs, soit encore pour le simple plaisir de défier les règles en vigueur, etc. La majorité de ces actes délinquants, les jeunes les posent dans le cadre de leur recherche identitaire et cela demeure des actes circonstanciels et isolés (Leblanc & Fréchette, 1987). Cependant, cette situation devient inquiétante lorsque cette façon marginale de vivre se transforme à un style de vie bien structuré (Piquero et al., 2008; Farrington, 2006; Littell et al., 2005; Hanigan, 1997; Leblanc & Fréchette, 1987).

En effet, l'adoption d'une trajectoire délinquante ne doit pas être vue comme une fatalité qui survient du jour au lendemain. Il s'agit de tout un processus qui débute souvent dans la petite enfance pour se cristalliser plus tard à l'âge adulte. Un enfant antisocial a plus de chance de devenir un adolescent antisocial, qui plus tard devient un adulte antisocial, qui, à son tour, aura des enfants qui pourront aussi être antisociaux, etc. (Farrington, 2006). La délinquance précoce a été considérée comme un des facteurs déterminants de la criminalité ou délinquance future, comme le souligne la méta-analyse réalisée par Piquero et al. (2008) en scrutant 54 études. Heureusement, seuls 5 à 10 % des jeunes qui présentent des comportements antisociaux vont continuer à en développer à l'âge adulte. À eux seuls, ils commettront environ 60 % des tous les délits qui seront commis par les jeunes (Armeliuss & Andreassen, 2007). Pour ces jeunes dont le taux de récidive est

d'environ 45 %, la motivation au changement est généralement très faible (Armelius & Andreassen, 2007; Piquero et al., 2008, Farrington, 2006).

Plusieurs facteurs combinés peuvent aider à comprendre les comportements délinquants de certains jeunes. Certains sont inhérents à leur personne et d'autres à l'environnement dans lequel ils évoluent.

I.2. Facteurs de risque de la délinquance

La probabilité pour les enfants de développer un style de vie délinquant pendant leur adolescence ou dans leur vie adulte peut être augmentée par plusieurs facteurs de risque. Partant des deux études longitudinales menées à Londres et Pittsburgh, Farrington (2006) cite notamment: l'impulsivité, les déficits d'attention, un faible degré de scolarité, la précarité financière, la précarité dans l'emploi, le conflit parental, la supervision inadéquate, les parents antisociaux, le jeune âge de la mère, la famille nombreuse, la famille séparée, etc. (voir aussi Armelius & Andreassen, 2007). Ces facteurs sont souvent inter reliés: on verra le plus souvent que les jeunes délinquants naissent de familles disloquées, pauvres, issues des milieux défavorisés dont les parents sont eux-mêmes criminalisés, où la supervision des enfants laisse à désirer... (Littel et al., 2005; Wasserman et al., 2003; Henggeler et al., 1996).

Tous ces facteurs peuvent être regroupés en facteurs individuels, facteurs familiaux, les pairs et autres facteurs socio-communautaires.

I.2.1. Facteurs individuels

Des études (Farrington, 2006; Lipsey & Derzon, 1998) indiquent qu'un faible niveau d'intelligence (quotient intellectuel bas) prédit de façon significative aussi bien la délinquance juvénile qu'adulte. Dans ces études, la majorité de délinquants récidivistes avaient, à l'âge de 3 ou 4 ans, un QI moyen de 88 alors que les non-délinquants avaient un QI moyen de 101. Suite à leur quotient intellectuel bas, ces gens auraient de la difficulté à prévoir les conséquences de leur forfait sur la vie des victimes (Wasserman et al., 2003).

Le manque d'empathie est aussi un élément déterminant dans l'agir de quelqu'un (Armelius & Andreassen, 2007). Les personnes empathiques auraient moins tendance à poser des actes délinquants. Cependant, non seulement cette affirmation n'a pas vraiment fait l'objet de plusieurs recherches scientifiques, mais encore les résultats des recherches divergent, car d'autres facteurs individuels ou sociaux peuvent influencer le résultat notamment le sexe, les cognitions, les facteurs émotifs ou affectifs, etc. Malgré tout, les auteurs soutiennent qu'une faible empathie demeure un risque important de la délinquance (Farrington, 2006; Lipsey & Derzon, 1998). Au manque d'empathie s'ajoute l'impulsivité. En effet, l'impulsivité s'avère un élément très important dans la prédiction de la délinquance. Des études longitudinales (Bor et al., 2004) indiquent qu'une faible capacité d'autocontrôle (l'impulsivité, l'hyperactivité, un faible contrôle de soi, la recherche de sensations fortes, etc.) est souvent associée à la délinquance.

Enfin, des auteurs (Armelius & Andreassen, 2007; Farrington, 2006; Bor et al., 2004; Wasserman et al., 2003; Lipsey & Derzon, 1998) mettent l'accent sur la précocité dans l'agir délinquant. En effet, les enfants qui développent dès leur petite enfance des tendances et attitudes délinquantes auraient plus de chance de tomber dans une délinquance plus structurée à l'âge adulte en absence d'une intervention subséquente.

I.2.2. Facteurs familiaux

Les conduites parentales et méthodes d'encadrement inadéquates se manifestant par l'absence de supervision, une discipline incohérente ou stricte, une trop grande permissivité, une incohérence quant aux récompenses et conséquences des actes commis par les enfants, une piètre qualité de la relation affective, une absence de participation ou une participation limitée aux activités des enfants, etc., sont associées à la délinquance future des enfants (Claes et al., 2005; Smith, 2004). Les jeunes en provenance de familles caractérisées par un manque d'ordre et de discipline seraient quatre fois plus à risque que ceux provenant des familles bien structurées d'adopter des comportements délictueux à l'âge adulte (Hoeve et al., 2007; Hotton, 2003). La criminalité des parents et des autres membres de la famille est aussi un facteur non négligeable. Plusieurs explications concurrentes peuvent être avancées notamment l'exposition à des facteurs de risque multiples comme la pauvreté, les pratiques parentales, les quartiers défavorisés avec forte présence policière, la stigmatisation familiale par les instances officielles, etc. (Hoeve et al. 2007; Farrington, 2006; Farrington et al., 2006).

La taille de la famille s'associe parfois à une grande probabilité pour les jeunes de développer des comportements répréhensibles; la problématique de la famille nombreuse étant souvent liée à celle d'encadrement inadéquat, de précarité financière, de stress familial, etc., qui elles-mêmes sont des facteurs non négligeables de la délinquance (Farrington, 2006; Lipsey & Derzon, 1998). Les ruptures familiales ainsi que l'instabilité qu'elles génèrent auprès des enfants sont aussi des facteurs déterminants de la délinquance auprès des jeunes. Les enfants issus des familles séparées, des familles monoparentales, des familles dont les parents sont souvent en conflit, dont un des parents est décédé ou des familles recomposées sont plus susceptibles de développer des comportements délinquants que ceux dont les deux parents biologiques sont ensemble (Farrington, 2006).

Les mauvais traitements (abus physique et psychologique) ainsi que la négligence vécus par les enfants les prédisposent à une délinquance future. Les enfants victimes des tels actes finissent souvent par devenir violents (violence physique, psychologique ou sexuelle), alcooliques, dépressifs, peu empathiques, etc. (Hotton, 2003; Hotton & Haans, 2004; Loeber et al., 1998). Bref, ils finissent par reproduire les comportements de leurs parents. Selon ces mêmes écrits, le jeune âge des parents ainsi que la présence de problèmes psychologiques chez ceux-ci seraient aussi des facteurs associés à un risque de délinquance chez leurs enfants.

Enfin, l'incarcération des parents ou bien d'un des deux parents constitue un facteur important. Dans une méta-analyse, Murray et al. (2009) insistent sur des conséquences

possibles, dont la perte du revenu familial, le problème de garde des enfants et d'encadrement, la difficulté à maintenir les liens avec le parent incarcéré, la stigmatisation de la famille, et du point de vue psychique, la douleur de la séparation peut se manifester par le repli sur soi, le sentiment d'abandon, la colère, l'anxiété ou la dépression, etc. La répercussion de tous ces états ne se limite pas que dans le cercle familial, cela peut s'étendre dans les autres secteurs de la vie sociale notamment l'école, le voisinage, etc. De tels enfants seraient environ deux fois plus susceptibles que les autres de développer des comportements antisociaux ou des problèmes de santé mentale (Murray et al., 2009). En effet, même si le lien direct entre l'incarcération des parents et le développement des comportements antisociaux reste encore difficile à établir, l'état psychique qui en résulte s'avère un facteur non négligeable, qui, ensemble avec d'autres facteurs préexistants, peuvent favoriser le développement des tels comportements (Murray & Farrington, 2008; Draman, 2004).

I.2.3. Les pairs et autres facteurs socio-communautaires

À côté de l'influence négative des pairs antisociaux, plusieurs autres facteurs socio-communautaires peuvent s'avérer criminogènes. En effet, l'association avec des pairs délinquants tout autant que le rejet du jeune par les pairs bien socialisés augmentent la probabilité pour ce dernier de sombrer dans la délinquance (Hoeve et al. 2007; Leblanc, 2003). À cela peut s'ajouter les mauvaises performances scolaires, l'absentéisme, les faibles aspirations scolaires, les écoles mal organisées ou sans ressource pour offrir un bon encadrement aux jeunes, les quartiers défavorisés, la facilité d'accès aux armes, l'environnement criminalisé, l'influence des médias, etc., peuvent être très criminogènes

(Wasserman et al., 2003). Enfin, la mobilité parentale, la précarité financière de la famille, le quartier difficile, la surveillance policière accrue, etc., sont d'autres facteurs qui favorisent le développement des comportements inadéquats chez les jeunes (Wasserman et al., 2003).

À côté des facteurs de risque, il y a aussi des facteurs de protection qui font que certains individus arrivent à garder un style de vie saine malgré les obstacles.

I.3. Facteurs de protection

À l'inverse des facteurs de risques, certains facteurs permettent de réduire la probabilité pour le jeune de développer un style de vie marginal. Les pratiques parentales adéquates en constituent un important. Il y a en outre, la qualité des liens familiaux, l'intégration des familles dans la vie du quartier, aux activités scolaires et parascolaires, les pairs positifs, la performance scolaire, l'unité familiale, etc. (Claes et al., 2005).

I.4. Typologie et caractéristiques des jeunes délinquants

I.4.1. Forme de la délinquance

Considérant les écrits de Leblanc et Fréchette (1987), on distingue la délinquance commune de la délinquance distinctive. Alors que la délinquance commune renvoie à des conduites passagères de faible gravité propre à presque tous les jeunes et qui disparaissent avec le temps, car liées au processus d'intégration des normes, la délinquance distinctive, quant à elle concerne les jeunes ayant des problèmes

comportementaux graves à tel point que leur développement social s'en trouve atteint, voire compromis. Chez ces jeunes, les comportements délictueux apparaissent comme un véritable mode de vie. Seul un petit nombre de jeunes vont développer la délinquance distinctive et devenir des délinquants cristallisés à l'âge adulte (Armelius & Anreassen, 2007; Piquero et al., 2008, Farrington, 2006).

I.4.2. Types des délinquants et degré de risque

Leblanc et Fréchette (1987) font la différence entre le « délinquant marginal sporadique », le « délinquant inadéquat régressif », le « délinquant conflictuel explosif » et le « délinquant structuré autonome ».

Le jeune délinquant marginal sporadique est celui qui ne présente pas de déficits majeurs, il évolue dans un milieu familial relativement adéquat, ses gestes négatifs isolés sont souvent liés au processus d'intégration sociale. Il ne présente qu'un risque très faible de sombrer dans une délinquance cristallisée. Le jeune délinquant inadéquat régressif ou conflictuel explosif est celui qui commence à multiplier la fréquence ou le nombre de ses comportements négatifs, il passe souvent en action. Son milieu de vie où ses parents commencent à éprouver des difficultés à avoir une emprise sur ses agirs. Son risque de récidive est moyen. Enfin, le jeune délinquant structuré autonome, c'est celui qui choisit un style de vie délinquant, son profil est le plus lourd et nécessite une intervention intensive, car le risque de récidive est grand (Piché, 2006).

À la lumière de tout ce qui précède, il sied de retenir que plusieurs facteurs peuvent augmenter la probabilité pour un jeune de développer des comportements répréhensibles. Il s'agit de facteurs de risque de la délinquance. Ils peuvent être individuels, familiaux, socio-communautaires, etc. À l'inverse, d'autres facteurs permettent de réduire la probabilité pour certains jeunes de développer des comportements délinquants ou un style de vie marginal. Il s'agit des facteurs de protection. Un jeune bien socialisé aura moins tendance à poser des actes délinquants. Pour les jeunes délinquants ou marginaux, des stratégies d'intervention peuvent être mises en place pour tenter de contrôler leurs comportements inadéquats.

II. Stratégies d'intervention

Plusieurs approches sont utilisées pour s'attaquer aux comportements antisociaux des jeunes. Les approches multisystémique et cognitivo-comportementale, qui ont été choisies par le CJM-IU pour le traitement des jeunes contrevenants, seront au centre de notre stratégie. En effet, dans sa déclaration générale de principes, la LSJPA insiste non seulement sur l'établissement des liens clairs entre le comportement délictueux et les conséquences qui en découlent pour la responsabilisation du jeune, mais aussi sur l'association des parents, l'environnement et autres personnes significatives dans le processus.

Ces deux approches semblent ainsi répondre à de tels objectifs. Si la thérapie multisystémique met un accent sur le fonctionnement de la famille et de tout l'environnement du jeune (Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996), l'approche

cognitivo-comportementale met l'accent sur les cognitions, les émotions et les comportements tout en se centrant sur les besoins criminogènes. (Armelius & Andreassen, 2007; Andrews & Bonta, 2007; Lipsey et al.2007; Leblanc et al., 2002).

II.1. L'approche cognitivo-comportementale

L'approche cognitivo-comportementale utilise les stratégies cognitives de l'apprentissage social pour influencer les comportements. Selon cette approche, puisque notre façon de nous comporter résulte de nos pensées, nos sensations, nos croyances et attitudes, l'intervention devrait à la fois cibler les facteurs cognitifs et comportementaux (Armelius & Andreassen, 2007; Andrews & Bonta, 2007; Leblanc, 2002). Une grande importance est accordée à la restructuration cognitive. Concrètement, les interventions auraient comme objectif d'aider le délinquant à comprendre sa pensée, le processus et le choix qui a immédiatement précédé son comportement. Il s'agit de l'aider à développer et renforcer ses habiletés cognitives, le contrôle de soi et de ses pensées (Fisher et al., 2008; Lipsey et al., 2007; Landenberger & Lipsey, 2005). Les interventions devraient, en outre, se concentrer sur les besoins criminogènes (Andrews & Bonta, 2007) et être individuelles (auto-observation, affirmation de soi, analyse de coûts et bénéfices, etc.) ou bien se présenter sous forme d'intervention de groupe, autrement dit, ateliers cliniques (d'entraînement aux habiletés sociales, résolution de problèmes, programmes d'alternatives à la violence, techniques de négociation, l'empathie, maîtrise de soi, jugement moral, etc.) (Goldstein et al., 1998).

Sans remettre en cause l'efficacité d'autres programmes, la thérapie cognitivo-comportementale avec ses stratégies cognitives de l'apprentissage social a été identifiée par des études et méta-analyses (Fisher et al., 2008; Andrews & Bonta, 2007; Armelius & Andreassen, 2007; Lipsey et al., 2007; Lipsey & Landenberger, 2006), comme étant un des traitements les plus prometteurs dans la réadaptation des délinquants, quel que soit leur type, en l'occurrence, les jeunes délinquants, les jeunes violents, les agresseurs sexuels, les jeunes ayant des troubles de comportements, etc. Elle s'attaque aux distorsions cognitives en vue de réduire la récurrence des comportements inadéquats. Elle donne des résultats très intéressants quant à ses effets sur la récurrence (30 % environ par rapport au groupe témoin) et enfin, elle s'applique bien tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert.

Notons cependant qu'une récente étude réalisée par Litschge et al. (2010) considère le traitement comportemental ou cognitivo-comportemental comme ayant un résultat d'effet moyen. Il semble être plus efficace avec les adolescents qu'avec les enfants de 6 à 12 ans.

II.2. L'approche multisystémique

La thérapie multisystémique consiste en des interventions intensives sur le jeune présentant des problèmes sociaux, émotionnels et comportementaux. En plus du jeune, ces interventions ciblent sa famille et son environnement direct, et cela, afin d'identifier et de modifier les facteurs individuels, familiaux et environnementaux contribuant à l'émergence des tels problèmes. Les interventions ont comme objectif de développer les compétences parentales, la communication au sein de la famille, le rendement scolaire, les relations avec les pairs et le réseau social (Littel et al., 2005; Henggeler, 1999;

Henggeler et al., 1996). Le thérapeute appuie ses interventions sur les points forts (facteurs de protection) de l'adolescent. En termes clairs, les interventions visent à diminuer les facteurs de risque chez le jeune ainsi que dans son environnement tout en misant sur les forces du jeune et de sa famille (Henggeler, 1999).

Dans son application, l'approche multisystémique exige des parents un rôle actif, aussi bien dans la délimitation des comportements problématiques et la détermination des objectifs de traitement que dans la mise en œuvre des interventions. Plusieurs interventions sont utilisées (Piquero et al., 2008; Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996):

- les interventions familiales permettent aux parents du jeune de développer les ressources nécessaires afin d'accomplir plus efficacement leurs responsabilités. Elles aident aussi à augmenter la structure et la cohésion familiales;
- quant aux pairs, les interventions visent à diminuer la fréquentation des jeunes antisociaux et à augmenter la fréquentation des jeunes prosociaux à travers diverses activités de loisirs, parascolaires, sportives, etc.;
- dans le domaine scolaire, avec l'aide de l'intervenant et la collaboration de l'école, les parents sont appelés à développer des stratégies pour encadrer et encourager les efforts et performances du jeune.

Des interventions analogues s'appliquent aussi dans les autres domaines de la vie du jeune. Toutes ces interventions sont basées sur les approches reconnues empiriquement comme l'approche comportementale, cognitivo-comportementale, familiale, etc.

L'approche multisystémique s'est avérée très efficace dans le traitement des jeunes ayant des troubles de comportement, des délinquants sexuels, des toxicomanes, des jeunes délinquants ainsi que leur famille. Elle est considérée comme une bonne alternative à l'incarcération (Littel et al., 2005; Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996).

L'approche multisystémique est basée sur 9 principes (Henggeler, 1999, p.3; Henggeler et al., 1996, p.56-58) pouvant se résumer comme suit :

- l'évaluation devrait permettre de comprendre la relation entre les problèmes du jeune et les multiples contextes dans lesquels il évolue;
- lors des interventions, l'accent doit être mis sur les aspects positifs et les points forts qui seront utilisés comme leviers du changement;
- les interventions devraient favoriser le développement des comportements positifs des membres de la famille;
- les interventions doivent être centrées sur le présent et tournées vers l'action;
- les interventions doivent viser les comportements qui se manifestent à l'intérieur et entre les multiples systèmes qui contribuent au maintien de la situation problématique;
- les interventions doivent répondre aux besoins des jeunes tout en tenant compte de leur développement;
- l'implication quotidienne ou hebdomadaire des membres de la famille est requise;
- les interventions doivent être évaluées périodiquement;
- les interventions visent enfin la généralisation des acquis et leur maintien à long terme.

L'efficacité de l'approche multisystémique a été identifiée par plusieurs études dans le traitement des jeunes délinquants dans les quartiers défavorisés, zones urbaines ou rurales, quelque soit leur origine, leur sexe ou leur âge, comme étant efficace pour les délinquants sexuels, etc. La thérapie multisystémique permet de renforcer la cohésion familiale, donne des effets positifs sur les comportements antisociaux et l'adaptation individuelle, sur la récidive à long terme, sur la performance scolaire et enfin, vise l'empowerment des familles (Farrington, 2006; Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996; Borduin et al., 1995).

Cependant, il faut noter que cette efficacité ne fait pas toujours l'unanimité. En effet, en 2002 Leschied & Cunningham (2002) affirmaient n'avoir constaté aucune différence significative entre la thérapie multisystémique et les autres thérapies validées, quant à ses effets sur les comportements antisociaux des jeunes. Aussi, McCart et al. (2006) ont constaté, dans une méta-analyse, que les interventions parentales (familiales) sont plus efficaces pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans, alors que pour les 13 à 18 ans, le traitement cognitivo-comportemental donne de bons résultats.

Après avoir scruté ces deux approches privilégiées, il se pose alors la question de la meilleure stratégie à adopter pour intervenir auprès des jeunes délinquants.

II.3. Une stratégie intégrative

Les problèmes de délinquance juvénile étant complexes ou multidimensionnels (famille, école, voisinage, etc.), pour des effets plus grands, les interventions devraient, elles aussi,

être multidimensionnelles compte tenu de la caractéristique des adolescents ainsi que du système dans lequel ils évoluent. Une stratégie intégrative semble alors appropriée. En termes clairs, la stratégie consistera à appliquer les principes de l'approche cognitivo-comportementale pour soutenir des interventions qui s'effectuent dans un cadre multisystémique.

En effet, puisque la conjonction de plusieurs facteurs de risque augmente la probabilité pour un enfant de sombrer plus tard dans une délinquance prononcée, une bonne stratégie de prévention ne peut s'écarter de cette logique quant aux interventions pertinentes. On mettra en place des interventions personnalisées afin de bien répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune ou de sa famille. En un mot, c'est donc la meilleure compréhension des facteurs de risque et de protection qui doit servir de base à une bonne politique de lutte contre la délinquance juvénile (Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996; Borduin et al., 1995) .

Étant donné que la délinquance précoce constitue un des facteurs déterminant de la criminalité ou délinquance future, comme le soutiennent plusieurs études et méta-analyses (Piquero et al., 2008; Fisher et al., 2008; Farrington, 2006; Bor et al., 2004; Henggeler et al., 1996), l'intervention parentale ou familiale s'avère une stratégie très efficace. Les interventions sur les habiletés parentales permettent de mieux contrôler et de diminuer les problèmes comportementaux des enfants dès leur jeune âge, y compris les comportements antisociaux. Elles présentent beaucoup d'avantages tant à court terme qu'à long terme, et c'est un excellent moyen de prévention. Les interventions parentales

visent, d'une part à améliorer la communication et la qualité des relations au sein de la famille. C'est ce qui permet de mieux contrôler les comportements impulsifs, perturbateurs, agressifs ou oppositionnels des enfants. Et d'autre part, elles visent à soutenir les parents en leur offrant des conseils sur l'éducation de leurs enfants et sur leur rôle en tant que parents (discipline, suivi des activités des enfants, aider les enfants à développer leurs compétences sociales et affectives, encadrement adéquat, etc.). (Piquero et al., 2008; Farrington, 2006; Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996).

Dans une optique multidimensionnelle, plusieurs formes d'interventions sont envisagées, selon le cas, en ciblant le jeune lui-même, sa famille ainsi que tout son environnement social. En voici quelques-unes:

- des interventions individuelles précoces. Plus l'intervention est faite tôt, meilleurs sont les résultats; c'est ainsi que les interventions faites pendant la petite enfance sont plus bénéfiques à long terme. Elles doivent cibler les facteurs de risques en mettant de l'avant les facteurs de protection (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999);
- des interventions visant le groupe des pairs puisque ces derniers exercent une influence non négligeable sur le jeune. De telles interventions permettent la réduction des contacts avec les pairs délinquants (Littell et al., 2005; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999);
- l'entraînement aux habiletés comportementales de base (cognitivo-comportementales): il s'agit notamment des programmes d'entraînement aux

- habiletés sociales, de résolution des problèmes, du programme « alternatives à la violence », des techniques de négociation, affirmation de soi, autocontrôle, etc. L'entraînement auxdites techniques donne des résultats très encourageants (Fisher et al., 2008; Lipsey et al., 2007; Farrington, 2006; Bor et al., 2004; Leblanc et al., 2002; Lipsey & Derzon, 1998);
- l'éducation des parents: ces programmes d'éducation parentale visent notamment à lutter contre les facteurs de risque familiaux. À travers des visites à domicile ou au cabinet, des intervenants s'entretiennent avec les parents et discutent avec eux sur différents sujets (soins ou conseils pendant la grossesse ou après la naissance, sur le développement de l'enfant et son éducation, l'alcoolisme, tabagisme, etc.) (Piquero et al., 2008; CCA, 2007; Littell et al., 2005; Wasserman et al., 2003; Henggeler et al., 1996);
 - la formation des parents. Il s'agit notamment de la formation aux habiletés parentales, sur les méthodes d'éducation, le contrôle et la surveillance des enfants, la relation au sein de la famille, les récompenses et conséquences, etc. (Piquero et al., 2008; CCA, 2007; Farrington, 2006; Henggeler, 1999);
 - des programmes préscolaires. Ils sont conçus pour améliorer les capacités cognitives des enfants ce qui a un impact sur leur performance scolaire. De tels programmes ont un avantage certain à long terme sur la performance scolaire ultérieure des enfants. Des enfants ayant bénéficié d'un tel programme ont été moins délinquants et ont mieux réussi leur vie que ceux n'ayant pas bénéficié du programme. (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999)

- des programmes à composantes multiples. Ces programmes qui ciblent à la fois la formation des parents et des enseignants pour que ceux-ci encadrent les enfants ont donné de bons résultats. Ces résultats se sont avérés très efficaces à long terme pour les enfants (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999).

En somme, dans cette section relative aux approches ou stratégies d'intervention auprès des jeunes délinquants en réadaptation, deux approches se sont avérées très prometteuses. Il s'agit de l'approche cognitivo-comportementale et l'approche multisystémique. La mise en place d'une stratégie qui intègre les deux approches semble bien répondre au besoin du législateur de la LSJPA qui insiste non seulement sur la responsabilisation du jeune (approche cognitivo-comportementale), mais aussi sur l'association des parents et de tout l'environnement social du jeune dans le processus (approche multisystémique).

Dans la section qui suit, nous essayerons de voir dans quelle mesure cette implication des parents peut avoir une incidence sur le cheminement du jeune.

III. L'implication des parents dans le processus de réadaptation du jeune

L'impact de l'implication des parents dans les activités de leur enfant est un sujet qui a souvent suscité beaucoup d'intérêts. En matière scolaire par exemple, la relation entre l'implication des parents et le rendement de l'enfant a été soutenue par plusieurs recherches (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999; Miedel & Reynold, 1999; Beaupré & Tremblay, 1992). Ces recherches indiquent que l'implication

des parents avait été associée à de meilleures performances à l'école et à moins de redoublement, elle a aussi été considérée comme un ingrédient essentiel à tout programme d'intervention précoce. Enfin, elles démontrent le rôle des parents dans la préservation des acquis de leur jeune.

En matière de réadaptation, des études (Farrington, 2006; Cooper & Pennington, 1995; VanderVen, 1991) soulignent aussi que les relations continues avec les parents permettent aux jeunes de conserver leur place dans la famille malgré la mesure de placement. Aussi, l'implication des parents dans la planification de l'intervention permet de développer un respect mutuel entre les parents et les intervenants, d'augmenter la responsabilité des parents, de présenter leur point de vue, en bref, elle fait d'eux des véritables partenaires et acteurs de la réussite, car les objectifs de réadaptation vont concilier à la fois les besoins de la famille, ceux du jeune et l'expertise de l'équipe d'intervenants. (Farrington, 2006; Saint-Jacques et al., 2000; Mireault et al., 1998; Cooper & Pennington, 1995; Beaupré & Tremblay, 19992; VanderVen, 1991).

En effet, l'implication renvoie donc à la participation des parents à des activités, tâches, consultations et prises de décisions en lien avec le placement ou le suivi du jeune. Cette implication doit être **active** et permettre aux parents d'être en interaction avec toutes les personnes appelées à intervenir auprès de leur enfant. Leur seule présence aux rendez-vous fixés par l'intervenant ne suffit pas (Beaudoin et al., 2000). Selon cette conception, un parent qui prend des initiatives s'implique plus que celui qui ne fait que répondre aux rendez-vous ou demandes de l'intervenant; un parent qui intervient dans le choix des moyens et objectifs du plan d'intervention de son fils s'implique plus que celui qui ne fait

qu'appliquer le plan dressé par l'intervenant, etc. Dans un autre sens, le non-respect des rendez-vous, le manque de transparence, la remise en cause du bien-fondé de l'intervention, etc. ne peuvent être que la manifestation de l'absence d'implication parentale (Saint-Jacques et al., 2000).

III.1. Facteurs facilitant ou minant l'implication parentale

Parmi les facteurs facilitant l'implication parentale, on retient notamment l'acceptation par les parents du rôle de l'intervenant, le soutien que les intervenants offrent aux parents, les habiletés personnelles des intervenants (disponibilité, savoir-être, savoir-faire), l'importance que les parents accordent à la réadaptation de leur jeune, l'amélioration des comportements du jeune, etc. (Beaudoin et al., 2000; Beaupré & Tremblay, 1992; Saint-Jacques et al., 2000). De son côté, l'intervenant est appelé à reconnaître ou valoriser les compétences ou capacités parentales et à être empathique à leurs difficultés. (Saint-Jacques et al., 2000).

Quant aux facteurs diminuant l'implication parentale, ces mêmes auteurs précités mentionnent notamment des différences très marquées de points de vue entre l'intervenant et les parents, la résistance des parents aux interventions et intervenants, le manque de confiance, les croyances véhiculées dans la communauté, les idées préconçues tant des parents que des intervenants. L'état de santé physique ou mental des parents, leur situation socioéconomique précaire, le style de vie délinquant de la famille, difficultés linguistiques, le sentiment de culpabilité des parents peuvent aussi constituer des

obstacles majeurs. Enfin, certaines contraintes propres au réseau des services sociaux (manque de personnel, changement fréquent du personnel, etc.) ne facilitent pas la tâche.

Si l'implication parentale s'avère un levier très important dans la réadaptation du jeune, il n'est pas rare de voir que certains parents ne possèdent pas d'habiletés nécessaires à cette mission.

III.2. Le développement d'habiletés parentales

La notion d'habiletés parentales fait souvent penser à celle de négligence. En effet, le développement d'habiletés parentales est conçu pour permettre aux parents d'avoir les capacités requises en vue de bien exercer leur rôle parental.

En termes simples, la négligence parentale peut être comprise comme une difficulté majeure (temporaire ou permanente) du parent à reconnaître les besoins de base essentiels de son enfant au niveau physique, médical, affectif ou éducatif (Ménard & Pinard, 1997). Plusieurs facteurs personnels, psychologiques, situationnels ou socioéconomiques peuvent favoriser la négligence chez les parents. On cite notamment, l'immaturation, les sentiments d'incapacité, la faible estime de soi, les carences affectives profondes, les problèmes financiers, la séparation, l'isolement, les familles reconstituées, etc. (Ménard & Pinard, 1997; Palacio-Quintin & Éther, 1993). Certaines personnes auront tendance soit à projeter leur propre expérience dans la relation avec leurs enfants, soit à reproduire les comportements de leurs propres parents, car ils ont appris à être parents en observant les leurs. Un autre déterminant tout aussi important des conduites parentales serait les

attitudes, les croyances, les pensées et les sentiments (colère, joie, déception...) qui sont activés lors de l'éducation des enfants et qui orientent leurs comportements (Grusec, 2006). C'est ainsi que certains enfants difficiles le sont, non pas parce qu'ils ont été prédestinés, mais parce qu'ils ont été soumis à des conduites parentales hostiles et intrusives ou encore à une supervision parentale insuffisante.

De tels parents avec très peu d'habiletés parentales finissent souvent par démissionner de leur rôle. Bugental et al. (1999, 2002) ont étudié les mères qui pensent que leur enfant a plus de pouvoirs qu'elles dans des situations où les événements ne se déroulent pas bien. Ces mères se sentent menacées et deviennent soit abusives et hostiles, soit elles cessent de s'affirmer et deviennent soumises envers leur fils. Des telles attitudes s'avèrent déroutantes envers l'enfant, qui souvent, cesse de faire attention à sa mère et se conduit comme bon lui semble. Cette vision de la relation de pouvoir ébranle la capacité des mères à résoudre les problèmes et donc à remplir adéquatement leur rôle dans l'éducation de leur enfant. Toujours dans le même sens, certaines mères abandonnent leurs pratiques parentales quand la tâche est difficile et elles deviennent déprimées. Par contre, les parents qui sont capables non seulement d'identifier les pensées et les émotions de leurs enfants avec exactitude pendant les conflits, mais aussi qui sont capables d'intervenir adéquatement réussissent mieux à les résoudre (Grusec, 2006; Bernier & Dozier, 2003; Hastings & Grusec, 1997; Teti & Gelfand, 1991).

Pour aider les parents à développer les habiletés nécessaires afin de bien éduquer leurs enfants, plusieurs programmes ont vu le jour. Ces programmes consistent d'une part à améliorer la communication et la qualité des relations au sein de la famille (ce qui permet

de mieux contrôler les comportements impulsifs, perturbateurs, agressifs ou oppositionnels des enfants) et d'autre part, à supporter les parents en leur offrant des conseils sur l'éducation de leurs enfants et sur leur rôle en tant que parents (discipline, suivi des activités des enfants, aider les enfants à développer leurs compétences sociales et affectives, encadrement adéquat, etc.) (Piquero et al, 2008; CCA, 2007; Grusec, 2006; Belsky, 2006). L'évaluation d'un certain nombre de programmes destinés aux parents a montré qu'ils peuvent avoir une influence positive sur les aptitudes parentales et des effets bénéfiques pour les enfants (CCA, 2007).

Voici, en exemple, quatre programmes qui sont reconnus à l'échelle internationale comme efficaces selon le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA, 2007)¹. Il s'agit notamment du programme de formation parentale de base « *Incredible Years* » qui met l'accent sur l'acquisition des aptitudes parentales contribuant à renforcer les habiletés sociales de l'enfant et à atténuer les problèmes de comportement. Il s'adresse aux parents d'enfants âgés de 2 à 7 ans souffrant des problèmes comportementaux. Le triple P « *Positive Parenting Program* » est un programme d'habiletés parentales et de soutien familial qui s'adresse aux parents d'enfants âgés de 0 à 16 ans. Il met l'accent sur la prévention des problèmes. Le programme « *Helping the Noncompliant Child* » vise à améliorer la relation parent-enfant et à prévenir le développement des grands problèmes comportementaux ou de délinquance juvénile. Il s'adresse aux parents d'enfants âgés de 3 à 8 ans qui souffrent de problèmes de comportement. Enfin, le programme « *Nurse Family Partnership* » vise l'adoption par la mère des comportements sains durant la

¹ http://www.ccl-cca.ca/NR/rdonlyres/66C0F474-763F-4E33-8BB8E7EC2266C248/0/Carnetdusavoir_Habiletesparentales.pdf

grossesse et aide les parents à mettre en place un milieu de vie sain pour l'enfant. Il s'agit du suivi des mères à risque qui en sont à leur première grossesse jusqu'aux deux premières années de vie de leur enfant.

En développant divers programmes d'habiletés parentales, le but ultime que recherche la société est de redonner le pouvoir aux parents afin qu'ils puissent s'impliquer positivement dans l'application de l'ordonnance du juge et des recommandations des intervenants. Malheureusement, les programmes précités sont rarement mis en œuvre au Canada, probablement parce qu'ils exigent de la part des prestataires de services des engagements plus intensifs et à plus long terme que d'autres programmes (McLennan et al., 2004).

Voyons à présent les dispositions mises en place par la LSJPA pour impliquer les parents.

III.3. L'implication parentale en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents telle qu'appliquée dans les Centres jeunesse

La LSJPA accorde une place non négligeable à l'implication des parents. En effet, dans la déclaration générale de principes, il est stipulé:

« ... les mesures prises à l'égard des adolescents, en plus de respecter le principe de la responsabilité juste et proportionnelle, doivent viser à ... faire participer leurs père et mère, leur famille étendue... » LSJPA, déclaration générale de principes, 3(1) C iii

« ... les père et mère de l'adolescent doivent être informés des mesures prises ou des procédures intentées, à l'égard de celui-ci et être encouragés à lui offrir leur soutien. » LSJPA, déclaration générale de principes, 3(1) D iv

La participation des parents constitue un élément fondamental à l'atteinte des objectifs de responsabilisation et de réinsertion sociale des adolescents contrevenants (Gouvernement du Québec, 2004). Le législateur considère les parents comme les premiers collaborateurs de l'intervention et sollicite constamment leur participation. En complément, ou à défaut des parents biologiques, la loi élargit cette participation à la famille étendue ainsi qu'à toutes les personnes qui tiennent ce rôle (LSJPA, déclaration générale de principes, 3(1) C iii). Il s'agit ici de toute personne significative qui peut avoir une certaine influence auprès de l'adolescent et qui va lui offrir un soutien dans la mise en œuvre des mesures prises par le juge en vue de sa réadaptation et réinsertion sociale.

À la lumière de ce qui précède, les parents, premiers responsables quant à l'encadrement et l'éducation de leur enfant au regard de la loi, sont considérés comme des partenaires non négligeables dans l'intervention sur leur enfant. Leur participation est fondamentale à l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi elle est fortement recommandée, recherchée, valorisée et soutenue tout au long de l'intervention comme l'indique le manuel de référence sur l'application de la LSJPA (Gouvernement du Québec, 2004). Pour répondre à cette recommandation légale, le CJM-IU a fait de l'implication parentale une des valeurs à la base de sa philosophie d'intervention. Les interventions sont basées non seulement sur la mobilisation des jeunes, mais aussi sur celles de leurs parents en vue de la recherche des solutions durables:

« ... l'intervenant accompagne le jeune et le parent au niveau de la motivation, renforce leur pouvoir d'agir, souligne les petits succès, les amène à prendre conscience du développement de leurs habiletés et compétences ainsi que des choix qui se présentent à eux... »²

² [http : //www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/philosophie_interv.htm](http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/philosophie_interv.htm)

En référence à la littérature consultée (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999; Miedel & Reynold, 1999; Beaupré & Tremblay, 1992; Cooper & Pennington, 1995; VanderVen, 1991), nous voulons, à travers ce stage réalisé au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire dans l'unité garde ouverte discontinue, mesurer les effets de l'implication parentale dans l'évolution du jeune purgeant une peine de garde et de suivi dans la communauté. Il s'agit d'associer les parents dans tout le processus de réadaptation de leur jeune afin de voir dans quelle mesure leur participation pourrait avoir un impact. Avant d'aborder le sujet en profondeur, on va commencer par dire un mot sur la description du milieu, les objectifs et les activités réalisées durant ledit stage.

**CHAPITRE II. DESCRIPTION DU MILIEU DE
STAGE, OBJECTIFS DU STAGE ET ACTIVITÉS
RÉALISÉES**

*I. Description du milieu de stage*³

Le Centre jeunesse de Montréal- Institut universitaire est un établissement de services psychosociaux et de réadaptation en contexte de protection. Il fut fondé en 1992, et est issu du regroupement de 13 établissements: CPEJ (1), CRMDA (1), CRJDA (10), Centre d'orientation (1).

I.1. Missions et cadre légal

Le CJM-IU a deux missions principales: psychosociale et réadaptation. Cela, à travers 3 lois:

- loi sur le service de santé et de services sociaux (LSSSS);
- loi sur la protection de la jeunesse (LPJ);
- loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

C'est cette dernière qui a été au centre de notre stage.

Le CJM-IU est une institution qui a pour mission d'apporter aux jeunes une aide spécialisée, de soutien ou de traitement principalement en vue de leur protection et de celle de la société. Cette mission se fait en *contexte d'autorité*.

³ Cette description s'est beaucoup inspirée de la brochure: « Centre Jeunesse de Montréal- Institut Universitaire : Un établissement de services psychosociaux et de réadaptation en contexte de protection » parue en octobre 2008

En plus de sa mission principale en contexte de protection, le CJM-IU offre aussi des services en matière de placement (milieux substituts), d'adoption, de médiation/expertise, d'antécédents biologiques et de retrouvailles. Depuis 1996, le Centre jeunesse de Montréal est affilié à deux Universités (Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal), de cette affiliation se greffe une mission additionnelle d'enseignement et de recherche pour améliorer les pratiques professionnelles. D'où les termes « Institut-universitaire ».

I.2. La Clientèle

Le CJM-IU reçoit les jeunes (filles et garçons) âgés de 0 à 17 ans⁴. Au 31 mars 2009 (CJM-IU, 2009), sur un total de 6 122, on comptait 4 967 jeunes soit 81 % sous la LPJ, 207 jeunes soit 3 % sous la LSSSS, et enfin 948 jeunes soit 16 % sous la LSJPA⁵. C'est dans cette dernière catégorie que se retrouve la clientèle ciblée dans le cadre du présent stage, et spécifiquement, les jeunes purgeant une peine de suivi dans la communauté (probation) ainsi qu'une peine de garde ouverte discontinuée.

I.2.1. La probation

La peine de probation est une mesure de suivi de l'adolescent contrevenant dans la communauté (Gouvernement du Québec, 2004). Cette peine peut comporter diverses

⁴ Dans le cadre de la LSJPA, les services peuvent se poursuivre jusqu'à 21 ans. C'est le cas, notamment, d'un jeune de 18 ans moins un jour qui commet un délit et qui est condamné à la peine maximale de 3 ans de garde.

⁵ Parmi les jeunes suivis dans le cadre de la LSJPA, environ 2 % sont en même temps sous la LPJ

conditions imposées à l'adolescent, conditions visant à contrôler son comportement et à l'obliger à participer à certaines activités visant son adaptation personnelle et sociale (art. 55 LSJPA). Alors que les deux premières conditions énoncées à cet article: celle de ne pas troubler l'ordre public et d'avoir une bonne conduite, et celle de répondre aux convocations du tribunal sont obligatoires, toutes les autres conditions sont facultatives. Le tribunal détermine lesquelles sont nécessaires selon la situation de chaque adolescent, et particulièrement celle qui détermine le mandat de suivi du directeur provincial en formulant l'obligation pour l'adolescent de « se présenter au directeur provincial » (Gouvernement du Québec, 2004, fiche 7.3.1). Les conditions facultatives énoncées à l'article 55 LSJPA poursuivent deux objectifs: le contrôle de l'adolescent et son encadrement.

I.2.2. Spécificité de la clientèle

Le suivi probatoire est exigé pour un jeune lorsque le tribunal estime qu'une intervention plus structurée est nécessaire pour assurer la protection du public en raison de la nature et la gravité du délit commis par ce dernier, ou encore en raison de ses antécédents judiciaires. Le tribunal a également recours à cette peine lorsque les dispositions de la loi ne permettent pas le recours aux peines de garde et surveillance en raison de la conduite délictueuse, et ce, même lorsque l'adolescent présente un profil d'engagement délinquant élevé. Il s'agit généralement d'adolescents présentant un profil de personnalité délinquante plus structuré que ceux soumis à des peines ne comportant qu'une intervention de supervision de la part du directeur provincial, telle l'absolution sous condition ou les travaux communautaires. En plus d'imposer au jeune des conditions

visant à restreindre sa liberté, le tribunal l'oblige à rendre compte du respect desdites conditions en le soumettant, notamment, à la surveillance du directeur provincial. C'est seulement lorsque le tribunal estime que l'intervention peut s'effectuer dans la communauté, en mettant à contribution les parents et les ressources de la communauté, et sans nuire à la sécurité publique, qu'il peut ordonner une telle peine (Gouvernement du Québec, 2004, fiche 7.3.1.).

I.2.3. La garde ouverte discontinuée (GOD)

Lorsque le tribunal impose une peine de placement sous garde et surveillance de moins de 90 jours, il peut ordonner sous certaines conditions que ce placement s'effectue de façon discontinuée (Art. 47(2), LSJPA). Cette peine s'associe à d'autres mesures permettant un encadrement continu du jeune.

En vertu de l'article 42 (2) de la LSJPA, le tribunal peut imposer au jeune une période de placement sous garde et surveillance de 36 jours constituée d'une période de garde de 24 jours à être purgée de façon discontinuée en milieu ouvert⁶ suivie d'une période de 12 jours à être purgée sous surveillance dans la collectivité. Pendant ce temps de garde, les jeunes doivent suivre des ateliers cliniques reliés à leur problématique. Il s'agit principalement du programme « Alternatives à la violence » (P.A.V.) qui a pour objectif de réduire le niveau de la colère et d'offrir des alternatives à la violence et du programme de « Résolution de problèmes » (P.R.P.) avec comme objectif d'aider ces jeunes à

⁶ Dans la pratique, ces 24 jours comprennent une rencontre d'accueil, 6 fins de semaine de trois jours et 5 rencontres de soir intercalées entre les fins de semaine

résoudre leurs problèmes de façon socialement acceptable. À ces deux principales séries d'ateliers s'ajoutent six ateliers de jugement moral et plus ou moins 12 ateliers d'habiletés sociales.

I.2.4. Spécificité de la clientèle

a) Au niveau légal

Il s'agit d'une clientèle dont la conduite délictuelle est prévue par l'un des critères établis à l'art 39 de la LSJPA:

- une infraction commise avec violence;
- des peines ne comportant pas de placement sous garde imposée antérieurement n'ont pas été respectées;
- un acte criminel passible pour un adulte d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans, et ce, après que l'adolescent ait fait l'objet de plusieurs déclarations de culpabilité;
- un cas exceptionnel où les circonstances aggravantes de l'infraction sont telles que le recours au placement sous garde est nécessaire au respect des principes et objectifs énoncés à l'art 38.

b) Au niveau clinique

Lorsque l'infraction commise correspond à un de ces critères précités, certaines autres caractéristiques de l'adolescent doivent être prises en compte. Cette peine sera recommandée pour les adolescents dont l'évaluation différentielle a permis d'identifier (Gouvernement du Québec, 2004, fiche 7.5.2):

- un engagement dans les valeurs et activités délinquantes;
- la présence du risque de récidive;
- un niveau d'adaptation sociale acceptable;
- une bonne réceptivité à l'intervention;
- un soutien parental suffisant;
- une intégration régulière dans un milieu d'apprentissage ou de travail.

Ces adolescents ne doivent, en principe, présenter ni problématique de toxicomanie, ni une impulsivité trop élevée. Par contre, ils ont besoin d'être confrontés clairement aux conséquences de leur conduite, afin de susciter une remise en question réelle de certains de leurs choix et de leurs valeurs associées à leur délinquance. Retenons enfin que ces adolescents font preuve d'un bon potentiel d'adaptation, ils peuvent assumer certaines responsabilités, sont capables d'établir des liens entre les infractions commises et les conséquences qu'ils ont fait vivre aux victimes et à la société, voire de s'engager dans une démarche de réparation.

I.2.5. Outils d'évaluation

Plusieurs outils sont utilisés pour évaluer le niveau d'inadaptation des jeunes ainsi que leurs besoins. Parmi les plus utilisés, il y a le rapport prédécisionnel.

Le rapport prédécisionnel est une évaluation ordonnée par le tribunal pour adolescents et dont la réalisation est confiée au directeur provincial (Art. 40 LSJPA). Ce rapport vise à

effectuer une analyse des données concernant l'adolescent et son milieu, afin de présenter un portrait différentiel de l'adolescent et de dégager le niveau et les facteurs de risque de récidive qu'il présente. Ce rapport se complète par la formulation des recommandations pour la détermination de la peine spécifique. Le rapport doit en outre identifier les difficultés de l'adolescent et de son milieu familial, mais également leurs ressources et capacités. Il doit aussi considérer le point de vue des victimes des délits commis par l'adolescent (Gouvernement du Québec, 2004. Fiche 6.1.).

Ainsi, pour recommander la peine de garde ouverte discontinue à un jeune, le rédacteur du rapport prédécisionnel se réfère aux entrevues passées avec le jeune, ses parents, les victimes et les divers professionnels ainsi qu'aux autres instruments (outils) d'évaluation utilisés au centre Jeunesse. Les deux outils d'évaluation les plus utilisés pour les jeunes contrevenants sont l'inventaire de personnalité de Jesness (Jesness) et l'inventaire des risques et besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC).

À partir de l'IRBC, pour justifier le placement en garde ouverte discontinue, le jeune devrait avoir un risque modéré ou faible dans toutes les zones mesurées⁷ (antécédents, famille, éducation/emploi, paires, toxicomanie, personnalité, attitude/tendances).

À partir du Jesness⁸ :

⁷ Il s'agit ici des critères ou repères cliniques mis en place par l'équipe de garde ouverte discontinue du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire pour faciliter la tâche du rédacteur du rapport prédécisionnel (document interne).

⁸ Idem

- les moyennes: la moyenne « inter » est plus élevée que la moyenne « intra ». Le jeune vit plus de tensions interpersonnelles que des tensions intra personnelles et idéalement le reconnaît;
- les indices synthèses: explosivité de modérée à très élevée, le degré d'inadaptation de nul à modéré, le déficit affectif est plus élevé que le déficit social;
- l'indice d'asocialité: de nul à modéré.

Pour intervenir sur tous ces jeunes, le CJM-IU s'appuie sur une approche cognitivo-comportementale sous une optique multisystémique.

I.2.6. Une approche cognitivo-comportementale sous une optique multisystémique

L'approche cognitivo-comportementale reste l'approche de base utilisée pour intervenir auprès des jeunes contrevenants au CJM-IU. Les interventions se font sous une optique multisystémique en associant la famille et d'autres personnes significatives de l'environnement du jeune.

Les interventions consistent principalement à influencer les comportements négatifs des jeunes et/ou de leurs familles en utilisant les stratégies cognitives de l'apprentissage social. L'objectif ultime visé reste la restructuration des distorsions cognitives tout en misant sur la responsabilité individuelle (Fisher et al., 2008; Lipsey et al., 2007; Landenberger & Lipsey, 2005).

I.2.7. Principes d'intervention, rôle de l'intervenant et quelques règles déontologiques

Pour être efficaces, les interventions respectent certains principes notamment, elles doivent correspondre à la gravité du délit, elles doivent être différentielles et devraient associer la famille et les autres personnes significatives dans la communauté. Aussi, elles doivent être cohérentes, intègres et légitimes (Piché, 2006).

Quant à l'intervenant, de concert avec les parents et autres partenaires, il est responsable du suivi du jeune selon ce que l'ordonnance prescrit, il propose au jeune des moyens pour améliorer ses comportements afin d'éviter de s'impliquer dans d'autres délits, et peut parfois être responsable de l'expertise prédécisionnelle (CJM-IU, 2008).

Enfin, plusieurs règles déontologiques ont été mises en place en vue de respecter la vie privée des usagers. Il s'agit notamment de la confidentialité des données personnelles, du respect du jeune et de ses parents, de la primauté de l'intérêt et de la sécurité de l'enfant, l'équité, la transparence, etc. (CJM-IU, 2008).

II. Objectifs du stage

Ce stage s'articulait sur deux objectifs:

- a. D'un point de vue académique, il s'agissait de voir l'impact de la collaboration des parents sur l'évolution de leur jeune. En d'autres termes, voir les effets de leur implication sur l'évolution de ce dernier au cours et à la fin de l'intervention. Spécifiquement, on cherchera à voir, dans la pratique, si la collaboration ou non des parents peut avoir un impact sur l'évolution de leur jeune. Dans l'affirmative, on essaiera de mesurer l'ampleur dudit impact. On vérifiera également auprès du jeune pour savoir l'importance qu'il accorde

au point de vue de ses parents et voir dans quelle mesure cela peut l'influencer.

b. D'un point de vue clinique, on voudrait:

- Volet 1: Connaître et comprendre: a) le processus clinique et utiliser les outils, b) le processus judiciaire et participer aux étapes, c) les similitudes et complémentarités entre la LPJ et la LSJPA sur les plans clinique, judiciaire et de la clientèle.
- Volet 2. Identifier et développer les habiletés personnelles et professionnelles pour: a) les suivis individuels en probation, b) les interventions de groupe, c) l'animation d'ateliers cliniques.
- Volet 3. La réalisation du projet de stage

Pour réaliser ces objectifs, un stage de 80 jours a été complété au CJM-IU, spécialement à l'unité garde ouverte discontinue ainsi qu'en probation régulière.

III. Description et justification des activités réalisées durant le stage.

Le stage comprenait deux parties. La première était réalisée en réadaptation dans l'unité garde ouverte discontinue tandis que la deuxième partie concernait le suivi dans la communauté dans le cadre de la probation régulière.

III.1. Interventions dans le cadre de la garde ouverte discontinue

En ordonnant une peine de garde discontinue, l'objectif poursuivi par le juge est de protéger la société tout en donnant un message clair au jeune par rapport à son délit et/ ou des bris de conditions afin de le responsabiliser face aux impacts des gestes qu'il a posés.

Le rôle de l'intervenant est alors d'aider le jeune à faire des liens entre son comportement délinquant et les conséquences qui en résultent pour lui-même ainsi que pour la communauté tout entière. Pour arriver à cet objectif, l'intervenant est appelé à travailler de concert avec le jeune en favorisant sa participation à des activités constructives visant le développement d'alternatives prosociales. Le travail se fait aussi avec la collaboration des parents du jeune ainsi que de son délégué à la jeunesse qui le suit dans son milieu naturel.

Pour responsabiliser les jeunes, les intervenants à la garde ouverte discontinue s'inspirent du programme A.R.T.(Agression replacement training)(Goldstein et al., 1998) à travers les ateliers d'habiletés sociales, de gestion de la colère et de développement du jugement moral ainsi que de résolution des problèmes. Pendant 24 jours, les jeunes suivent un programme dont voici la structure: une rencontre d'accueil, 6 fins de semaine de garde de trois jours, 5 rencontres de soir intercalées entre les fins de semaine⁹, le tout suivi d'une période de 12 jours à être purgée sous surveillance dans la collectivité.

⁹ Il s'agit des rencontres réunissant les jeunes et leurs parents pour faire un résumé de la fin de semaine passée suivi d'un atelier d'habileté sociale.

III.1.1. La rencontre d'accueil

Nous avons animé plusieurs rencontres d'accueil pendant ce stage. Une préparation administrative s'impose avant de fixer une date. Voyons à présent l'objectif, la préparation puis le déroulement des rencontres.

a. Objectif

La rencontre vise à préparer le jeune ainsi que sa famille par rapport au séjour qu'il aura à passer sous la supervision de l'équipe des intervenants de la garde ouverte discontinue. L'équipe se met d'accord avec le jeune, ses parents ainsi que le délégué à la jeunesse sur le fonctionnement de l'unité, les objectifs à atteindre, ce qu'on attend de chaque acteur (participation) afin de réussir cette mission légale.

b. Préparation

Tout commence par l'ouverture du dossier. En effet, après la rédaction du rapport prédécisionnel, lorsque celui-ci recommande la garde discontinue, son rédacteur ou bien le délégué à la jeunesse du jeune contacte la garde discontinue pour faire la réservation d'une place, une réservation qui sera confirmée après la décision du juge.

Cette réservation se fait par téléphone ou par courriel. Il y a des formulaires à cet effet qui permettent d'avoir des informations pertinentes afin de faire une demande de service auprès du chef, et aussi, afin d'ouvrir le dossier du jeune. Une fois la demande de service et les autres formalités réalisées, une rencontre d'accueil est fixée.

c. Déroulement

À cette rencontre sont invités: le jeune lui-même, ses parents ou tuteurs, son délégué à la jeunesse ainsi que deux intervenants de la garde ouverte discontinuée dont un sera d'office l'éducateur accompagnateur du jeune pendant son séjour. Cette rencontre dure environ une heure. Voici les principaux points traités: la présentation de chaque personne présente, un mot sur l'ordonnance du jeune, les objectifs poursuivis par les ateliers, le résumé des règles internes de la garde ouverte discontinuée (respect de soi, des autres, des règles, de l'environnement, du programme A.R.T. ainsi que des interventions), un mot sur les mesures disciplinaires, la liberté illégale ou l'évasion, enfin, il y a la signature du contrat d'engagement entre le jeune, ses parents, le délégué à la jeunesse et l'éducateur d'accompagnement. C'est la visite physique du lieu qui clôture la séance.

III.1.2. Période de garde

Nous avons été sur le plancher 11 fins de semaine et 6 rencontres de soirée. La programmation de fins de semaine à la garde ouverte discontinuée est, dans ses grandes lignes, semblable à celle de la garde ouverte, mis à part les ateliers.

Il y a quatre sortes d'ateliers qui sont dispensés à la garde ouverte discontinuée: le programme résolution des problèmes (P.R.P.), le programme « Alternatives à la violence » (P.A.V.), les ateliers d'habiletés sociales (H.S.) ainsi que des ateliers du jugement moral. Nous les avons tantôt animés, tantôt co-animés.

Comme il est souligné plus haut, l'approche de base pour tous ces ateliers reste cognitivo-comportementale même si les ateliers du jugement moral et les habiletés sociales ont beaucoup plus une tendance développementale (cognitivo-développementale). L'objectif étant d'une part la réduction des cognitions et comportements antisociaux pour augmenter la fréquence des cognitions et des comportements prosociaux, aussi l'acquisition des habiletés intra et interpersonnelles prosociales spécifiques en vue de les généraliser dans la vie courante. D'autre part, on vise à aider ces jeunes à apprendre à résoudre leurs conflits de façon socialement acceptable, d'avoir ou de développer les alternatives à la colère ou à l'agressivité et de développer un jugement moral beaucoup plus mature.

Dans la pratique, ces ateliers comprennent deux parties: une première partie théorique (magistrale) suivie d'un jeu de rôle après deux modelages faits par les animateurs. Le déroulement des ateliers est identique, sauf pour le jugement moral qui a une certaine spécificité. Les ateliers comprennent:

- l'accueil des participants;
- la révision de l'apprentissage de la rencontre précédente;
- la présentation de la nouvelle technique ou habileté par l'animateur;
- deux modelages par les animateurs sur la nouvelle technique ou habileté;
- les jeux de rôle par les participants;
- la rétroaction sur la pratique de la nouvelle technique ou habileté;
- la présentation de l'exercice pratique à faire dans le milieu naturel du jeune. Il s'agit ici d'appliquer la technique ou l'habileté apprise dans une situation de la vie courante et d'en faire le rapport.

a. Le programme « Résolution des problèmes » (P.R.P.)

Ce programme a comme objectif d'amener le jeune à adopter des solutions prosociales lorsqu'il est aux prises avec des difficultés quotidiennes. À travers ces ateliers, on apprend au jeune à s'arrêter, lorsque survient un problème, à réfléchir et à mettre en application une série d'étapes pour arriver à une solution acceptable. Ces étapes se résument comme suit:

- **j'observe:** ici, le jeune se focalise sur ses indices externes (physiques) qui envoient un signal de l'existence d'un problème. Certains jeunes sont incapables de lire leurs propres signes vitaux qui leur indiquent la présence d'une situation problématique. Exemple: le cœur qui bat vite, avoir les poings serrés, etc.
- **je m'arrête et je pense:** d'une part, on veut amener les jeunes à pouvoir toujours prendre un temps d'arrêt et penser avant de réagir. Plusieurs techniques pour s'arrêter leur sont proposées comme un pas de recul, une image plaisante, un compte à rebours, une respiration profonde, etc. Une fois arrêté, le jeune devra apprendre à penser sur les conséquences possibles d'une décision sous l'effet de la colère, indignation, etc. On parle alors de *l'auto-suggestion* qui consiste à formuler une petite phrase intérieure dans le but de se calmer. Ex: ça ne vaut pas la peine de m'énerver...
- **j'identifie le problème:** ici, le jeune est d'abord appelé à nommer l'émotion qu'il est en train de vivre (la colère, la frustration, etc.), ensuite il cherche à déterminer

- ce qu'il veut (son vouloir) et enfin ce qui l'empêche de l'avoir. Cela lui permettra alors de rechercher la solution prosociale.
- **je donne mon point de vue:** pour arriver à ce point de vue, le jeune doit baser son raisonnement sur des faits vérifiables et non sur des opinions qui souvent constituent des erreurs de pensée.
 - **je considère le point de vue de l'autre:** une fois qu'il a son point de vue, il doit aussi chercher celui de l'autre personne. Certains conflits n'existent pas en réalité, il s'agit juste d'une interprétation différente de la même situation.
 - **je cherche des solutions:** ici, le jeune doit apprendre à chercher une solution qui tient compte des points de vue de tous, une solution acceptable pour chaque partie.

Toutes ces étapes sont indicatives et elles peuvent être faites en moins de 10 minutes pourvu qu'on ait pu se calmer vite.

b. Le programme « Alternatives à la violence » (P.A.V.)

Ce programme a un double objectif, celui de permettre au jeune de développer des techniques et habiletés sociales en vue de réduire le niveau de sa colère et d'offrir des alternatives à la colère. Voici les étapes:

- **j'identifie les déclencheurs externes de ma colère:** le jeune doit apprendre à identifier ce qui a déclenché sa colère. Exemple: il a été bousculé, il a reçu une remarque désagréable, etc.

- **j'identifie les indices physiques visibles et non visibles de ma colère:** c'est ce qui lui indique qu'il est en colère. Ex: Il a les poings serrés, son cœur bat rapidement, etc.
- **j'utilise les techniques pour m'arrêter:** Ex: un pas de recul, etc.(Voir PRP)
- **j'identifie les déclencheurs internes de ma colère:** ce sont les pensées que le jeune a suite à un déclencheur externe et qui viennent alimenter sa colère. Ex: un homme me bouscule au métro, des pensées me viennent en tête du genre: « Il me cherche, je ne me laisserai pas faire... » Ces pensées étant négatives, il faut les remplacer par l'autosuggestion.
- **j'applique l'autosuggestion:** il s'agit d'une technique qui consiste à se parler intérieurement de façon positive pour se calmer, plutôt que d'écouter le déclencheur interne. Ex: reste tranquille, ça ne vaut pas la peine.
- **j'anticipe:** l'anticipation permet au jeune de prévoir les conséquences futures de l'acte qu'il veut poser en réponse à sa colère. Un jeune qui pense aux conséquences probables de l'acte qu'il veut poser finit souvent par s'arrêter.
- **je brise le cycle du comportement colérique:** ici, il s'agit de faire prendre conscience au jeune que parfois, c'est lui-même qui est à la base de la situation désagréable qui finit par le mettre en colère en se faisant passer pour la victime. Ex. : j'humilie quelqu'un devant le groupe et il réagit en me frappant. Il faut alors savoir briser ce cycle en anticipant les conséquences, c'est-à-dire, en évitant de devenir ou d'être le déclencheur d'autrui avec nos paroles et nos gestes.

- **je choisis une alternative:** ces alternatives visent à trouver une solution durable au problème. Il peut s'agir de se retirer d'une situation où moi et l'autre sommes en colère; de faire face à la colère de l'autre en lui donnant le temps de s'expliquer si je suis calme et apte à l'écouter; d'exprimer ma colère si l'autre est en mesure de m'écouter ou de négocier lorsqu'on est disposé tous les deux à y faire face.

c. Les ateliers d'habiletés sociales

À chaque début de fin de semaine et à la rencontre de soirée qui s'intercale entre deux fins de semaine, il y a un total de 12 ateliers d'habiletés sociales qui sont animés pour aider les jeunes à développer les bonnes manières en vue de bien fonctionner dans la communauté. Par exemple: apprendre à écouter, à saluer, à demander la permission, à identifier des émotions, etc.

d. Les ateliers de jugement moral

Il s'agit ici des discussions portant sur les dilemmes moraux. Cela s'anime sous forme d'un échange en groupe sur les dilemmes moraux hypothétiques avec pour objectif d'améliorer le jugement moral des jeunes. Ce dilemme consiste en une courte histoire dans laquelle le personnage principal a à choisir entre deux enjeux moraux comportant chacun des avantages et des inconvénients. À la fin de la présentation de l'histoire, l'animateur demande aux participants ce que devrait être le choix du personnage, ainsi que les raisons ou les valeurs sur lesquelles ce choix doit s'appuyer. L'animateur doit

faire un effort de ne pas influencer les points de vue des jeunes. Il doit cependant se servir des jeunes moralement plus matures pour tenter de développer le jugement moral des autres.

III.2. Interventions dans le cadre de suivi dans la communauté

Nous avons aussi accompagné des jeunes dans le cadre d'un suivi probatoire. Les responsabilités se résument à vérifier le respect des conditions imposées par le juge tout en proposant au jeune des moyens pour améliorer ses comportements afin de réduire la probabilité de récidive. Le travail était réalisé de concert avec les parents pour maximiser les effets. Il se résumait à:

- **des rencontres hebdomadaires:** pendant ces rencontres, on passait en revue la semaine du jeune. L'objectif est de voir comment il évolue eu égard ses conditions probatoires. Si tout va bien, le jeune est renforcé. Si par contre il y a des manquements, on discute avec le jeune sur les conséquences éventuelles de ses décisions pour le responsabiliser. S'il collabore, on lui propose (on discute avec lui) des moyens pour améliorer son comportement tout en étant clair avec lui sur le fait que c'est de lui-même que viendra le changement, l'intervenant n'est là que pour l'accompagner.
- **contact avec les ressources communautaires et autres:** l'intervenant travaille de concert avec divers organismes communautaires. Pour ce stage, nous avons collaboré intensément avec l'organisme Trajet jeunesse pour permettre à nos jeunes de compléter leurs travaux communautaires. Toujours pour permettre à nos

jeunes d'être en règle avec leur ordonnance, ou bien pour leur offrir des services adaptés à leur besoin, nous avons aussi collaboré avec la criminologue du CPLM, des intervenants scolaires, un pédopsychiatre, des travailleurs sociaux, une académie sportive, le service d'employabilité du CJM-IU, la fondation Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, etc.

- **contact avec les parents:** l'expertise des parents est toujours sollicitée chaque fois que le besoin est ressenti. Aussi, l'équipe offre du soutien aux parents mal outillés pour leur permettre de jouer leur rôle parental.
- **évaluations cliniques et diverses tâches administratives:** nous avons réalisé des auto-observations, des AFED, un plan d'intervention et deux IRBC. Nous avons aussi rédigé un plan de rattrapage pour un jeune qui comptait plusieurs manquements à son ordonnance. Ce plan constituait une dernière chance avant la dénonciation en cour.
- **rapports quotidiens et chronologie d'événements:** pour assurer un bon suivi de nos jeunes, toutes les rencontres ou informations et activités cliniques suivies étaient inscrites dans des rapports d'activités ou chronologies des événements.

III.3. Synthèse et autres réalisations

Ces quatre-vingts jours avec ces jeunes nous ont donné l'opportunité de revoir et d'appliquer les notions théoriques que nous avons apprises à l'université et cela dans plusieurs points:

- la compréhension approfondie de la réalité de la clientèle;
- l'acquisition d'une connaissance approfondie de l'approche cognitivo-comportementale et de ses outils;
- l'authenticité et la confiance lors des interventions, la capacité d'établir un lien thérapeutique avec les jeunes;
- le développement du jugement clinique et la capacité de faire des liens avec l'approche cognitivo-comportementale;
- la capacité de gérer un groupe et d'adopter l'autorité nécessaire tout en étant capable de demander l'aide;
- l'acquisition des compétences requises dans l'accompagnement des jeunes en difficulté dans leur cheminement en développant un bagage adéquat pour intervenir auprès des jeunes et de leur famille, etc.

III.3.1. Rencontres de supervision, formation et comités

Pour développer ces habiletés, le soutien de ma superviseuse de stage lors des rencontres hebdomadaires a été indispensable. Pendant une heure, on commençait par une revue de la semaine d'avant pour ensuite se fixer des objectifs à réaliser pour la semaine suivante. Pendant cette rétrospective, un retour était fait sur chacune de nos interventions et autres tâches administratives et/ou cliniques. Un renforcement était fait pour souligner le positif, et lorsqu'il y avait des faiblesses, des remarques étaient formulées de façon constructive.

Ce temps de stage avait aussi été mis à profit pour faire des formations: formation sur le système informatique PIJ, sur l'accès et la confidentialité des données, le DEP-ADO, l'ICED (Identification des capacités, des excès et des déficits) et l'approche cognitivo-comportementale, la politique sur le VIH, les activités du Trajet jeunesse, etc.

Notre participation dans différents comités tant de service de l'équipe garde ouverte discontinue que de l'équipe JC/Est nous a permis de participer et de profiter des divers débats et formations.

Nous avons enfin profité aussi des journées d'étude, d'une journée professionnelle, d'une journée de ressourcement et d'une journée d'encadrement pour la relève du CJM-IU.

III.3.2. Journées d'intégration aux unités de la protection à la jeunesse Port-Joli et Arthèque (*adolescents*)

L'un des objectifs spécifiques du présent stage était de connaître et comprendre les similitudes et complémentarités entre la LPJ et LSJPA. Pour y parvenir, plusieurs moyens avaient été mis en place dont quelques journées et soirées d'intégration dans des unités de protection de la jeunesse. Ainsi, nous avons passé quatre soirées d'observation et d'intervention aux unités Arthèque et Port-Joli, deux unités de protection de la jeunesse respectivement de 15-17 ans et 12-14 ans. Cette expérience nous a permis d'observer l'approche d'intervention utilisée afin d'y épingler les spécificités éventuelles.

En réalité, la philosophie reste la même, et cela, même si le cadre semble un peu plus rigide chez les jeunes contrevenants que chez les jeunes en protection. On voit partout le principe du « Respect » qui reste au centre de la vie dans l'unité de vie. Il s'agit du respect de soi, de l'autre, de l'environnement et des interventions. L'intervention reste différentielle pour chaque jeune et un effort est fait pour impliquer les parents et les autres ressources communautaires.

CHAPITRE III. MÉTHODOLOGIE

I. Une approche qualitative

Vu le nombre limité de jeunes qui ont été suivis pour réaliser ce travail, et tenant compte de certaines caractéristiques liées à la problématique traitée, une méthodologie qualitative s'est avérée indiquée.

En effet, même si les détracteurs de la méthodologie qualitative ne manquent pas de critiques au sujet des biais possibles propres aux recherches qualitatives (difficulté de généralisation des résultats, manque de fiabilité du matériel auto-rapporté dû parfois au manque d'honnêteté ou de lucidité de l'interviewé, raison contextuelle, temporelle, etc.), il n'en reste pas moins que la méthodologie qualitative demeure un modèle scientifique adapté pour une compréhension approfondie de certaines réalités sociales (Poupart & Lalonde, 1998; Boutin, 1997). Ces mêmes auteurs affirment que la méthodologie qualitative est également présentée comme un modèle par excellence à utiliser dans les sciences sociales pour des raisons de profondeur qu'elle apporte dans l'analyse des faits sociaux.

À travers les entrevues, les jeunes, et parfois leurs parents, arrivent à donner leur propre vision de la réalité comme ils la vivent. Comme le comportement de l'homme est largement influencé par ses perceptions, la connaissance de ces perceptions et sentiments reste très importante pour un intervenant ou un chercheur quant au choix de l'intervention à préconiser.

II. Source des données et échantillon

Plusieurs sources de données ont été exploitées afin de maximiser les gains de cette recherche. Les entretiens réalisés ont permis de comprendre comment les jeunes eux-mêmes, leurs délégués à la jeunesse ou leurs parents comprennent ou interprètent la situation. Il s'agit d'exploiter une réalité sociale en toute profondeur selon l'angle des acteurs (Poupart & Lalonde, 1998). Ces entrevues étaient accompagnées de questionnaires qu'ils étaient invités à compléter.

Par la recherche documentaire, les dossiers cliniques et autres documents ou rapports pertinents concernant les jeunes étaient scrutés. Il s'agit là des points de vue des professionnels qui seront contrastés à ceux des véritables acteurs pour tirer des conclusions. À ces deux méthodes de collecte de données, nous avons ajouté l'observation des moments les plus significatifs que nous avons passés avec eux durant les six fins de semaine. Ces données ont été colligées tout au long de notre stage.

Notre échantillon était composé de 5 adolescents de 14 à 18 ans purgeant une peine de 36 jours de garde ouverte discontinuée suivie d'une période de probation à purger dans la communauté.

III.Échéancier, modalité de réalisation de stage et supervision

Il s'agit d'un stage-année qui a commencé en janvier 2009 pour se terminer en juin 2009. Pendant ledit stage, en plus de notre objectif académique et de recherche, nous avons été entraînés en vue de pouvoir poser tous les actes professionnels des éducateurs et délégués à la jeunesse. L'apprentissage des tâches d'éducateur se déroulait sur le plancher en fin de semaine, tandis que celui de délégué à la jeunesse se faisait en semaine avec des suivis probatoires.

Quant à la supervision, elle a été réalisée sur le terrain par Sophie Massé, déléguée à la jeunesse et Louis-Georges Cournoyer a été le professeur Directeur.

**CHAPITRE IV. PRÉSENTATION DU MATÉRIEL
(ÉTUDE DE CAS)**

Pour examiner la problématique choisie pour ce stage, cinq jeunes âgés de 14 à 18 ans ont été suivis. Ils étaient tous sous une peine de placement sous garde et surveillance en vertu de l'art. 42 (2) de la LSJPA. Conformément à cet article, le tribunal leur avait imposé une période de placement sous garde et surveillance de 36 jours constituée d'une période de garde de 24 jours à être purgée de façon discontinue en milieu ouvert et de 12 jours à être purgée sous surveillance dans la collectivité. À la fin de cette période de surveillance, les jeunes avaient une peine de probation à purger encore dans la collectivité.

Ladite présentation de cas fait référence notamment aux dossiers des jeunes (informations contenues dans leur RPD, IRBC, Jesness, etc.), observations in situ et divers entretiens réalisés avec les jeunes, leurs parents et délégués à la jeunesse. Le cahier de bord de l'unité, la chronologie des événements pour les jeunes et le rapport de fermeture du dossier ont aussi constitué une source précieuse.

Pour chaque jeune, il sera abordé dans un premier point, les antécédents familiaux et délictueux, l'évolution pendant la période de garde, et dans un second point, on va explorer le niveau d'implication de leurs parents en le mettant en relief avec le fonctionnement du jeune dans la communauté (progrès réalisés).

I. Jeune « A »

Le jeune A est un jeune qui a bien fonctionné dans son enfance jusqu'à l'âge de 15 ans lorsqu'il commença à subir l'influence négative de ses pairs. En plus de cette influence, aux dires de ce dernier, une maladie qu'il a contractée (début de cancer) l'avait tellement

bouleversé qu'il avait perdu tout le sens de la vie. C'est à ce moment-là qu'il a commencé à développer des comportements perturbateurs. Bien qu'assez significatifs, ces comportements ne remplissent pas, à notre avis, tous les critères caractéristiques du trouble des conduites ni encore du trouble oppositionnel avec provocation (on pourrait les qualifier de comportements perturbateurs non spécifiés). Il s'agit notamment de:

- vol, recel, etc.;
- opposition aux règles et structures d'encadrement, opposition à l'adulte qui exerce l'autorité sur lui;
- tendance à justifier, minimiser ses actes antisociaux, projection de la responsabilité sur autrui, etc.

Par rapport à la typologie de Leblanc et Fréchette (1987), le jeune **A** peut être considéré comme un délinquant inadéquat régressif ou bien un délinquant conflictuel explosif. Sans être un délinquant cristallisé, il commence à multiplier la fréquence ou le nombre de ses comportements négatifs, il agit de plus en plus. Son milieu de vie où ses parents commencent à éprouver des difficultés à avoir une emprise sur ses agirs. Heureusement, il semble présentement réaliser d'énormes progrès. Voici en détail son portrait:

I.1. Antécédents et évolution pendant la période de garde

A. Antécédents

Âgé de 18 ans (il a commencé à purger sa peine à 17 ans et 11 mois), le jeune est issu d'une famille de trois enfants (une fille et deux garçons). Ses deux parents vivent

ensemble et le jeune vit seul en appartement avec son ami. Il fréquente régulièrement son père pour qui il travaille.

Il a eu plusieurs condamnations dans le passé: une fois pour vol, deux fois pour possession de drogue ainsi que plusieurs défauts de se conformer. Une délinquance auto-révélee assez chargée (vol, recèle, voies de fait, tentative de fraude, faux en écriture, etc.).

C'est à l'âge de 15 ans qu'il a commencé à consommer et à vendre de la drogue et de l'alcool.

Il a eu un bon cheminement scolaire jusqu'à l'âge de 15 ans lorsque ses troubles ont commencé. Il a fait plusieurs tentatives pour retourner à l'école pour adultes, mais cela ne semble pas évident pour le moment.

Pour ce qui est du travail, il a eu plusieurs petits contrats de courte durée comme caissier, manutentionnaire, dans le déménagement, le télémarketing, comme assistant conducteur et conducteur à la compagnie de son père qu'il fait jusqu'à présent. Il dit aimer faire du sport.

Sur le plan psychosocial, il a tendance à s'opposer de manière virulente aux structures d'encadrement, la relation se détériore vite avec les adultes qui exercent l'autorité sur lui. Il a tendance à éliminer les aspects déplaisants des choses, il minimise les conséquences de ses actes et il peut être très conformiste. Il désire faire bonne impression.

Quant à ses évaluations comportementales, son IRBC donne un risque modéré (23). Pour son Jesness, il s'agit d'un jeune qui cherche un équilibre entre l'action libératrice souvent illégale et le surconformisme bien qu'il ait le potentiel de s'autocritiquer. Il a tendance à

atténuer les problèmes et à justifier ses solutions. Il n'admet pas facilement éprouver des problèmes. Il a tendance à éliminer les aspects déplaisants et à dédramatiser les solutions, d'où la minimisation et la nonchalance. Il se veut en confiance de lui-même, futé, énergique et désire faire une bonne impression. La difficulté reste dans l'insouciance excessive manifestée par le jeune, et son peu de réalisme. Il s'efforce présentement à amorcer des changements, mais ça reste fragile et récent.

Par rapport à ses délits, il a tendance à ne pas se responsabiliser. Il est toujours en fuite (ne veut pas répondre aux rendez-vous avec le délégué à la jeunesse et la cour) croyant que le système judiciaire oublierait ses délits. Il a été plus d'une fois sous mandat d'arrestation. Le père désespéré tente de convaincre le jeune à se présenter en vain. Finalement, le père s'est résolu à aider la police à le mettre sous arrestation. Le jeune a en outre tendance à minimiser sa responsabilité, soit en justifiant ses actes, soit en projetant la responsabilité sur autrui. Il a du mal à respecter les conditions de son ordonnance, et parfois demande à ses parents de le couvrir. Il éprouve peu de remords quant à ses victimes.

Les parents se sentaient comme pris en otage par le comportement de leur fils et leur répercussion sur eux. Autant ils pensent avoir du contrôle sur leur fils, autant ils se sentent dépassés. Ils admettent cependant que depuis un certain temps, ils commencent à passer des moments positifs avec lui. Ils ont l'impression de commencer à retrouver leur fils. La mère reconnaît que ce n'est pas encore parfait, car certaines fois, ils ont des discussions plus animées. Mais dans l'ensemble, il y a amélioration.

B. Évolution pendant la période de garde

a. Rencontre d'accueil

Le jeune est venu seul avec son délégué à la jeunesse. À la question de savoir ce qu'il pense du fait qu'il n'est pas accompagné de ses parents il répond: « *Mon père est propriétaire d'une société de transport de marchandises et ma mère est une employée à ... les deux ne peuvent pas venir, car ils travaillent. De toute façon, je n'habite plus chez eux, ça ne change rien même s'ils viennent...* »

Quant à son attitude, il semblait très ouvert et coopératif. On voyait que c'était quelqu'un qui est capable de se contrôler. Il nomme facilement ses délits et comprend pourquoi il lui a été ordonné une garde: « *Si je suis là, c'est parce que j'ai fait des délits et méfaits. Je viens pour réparer, pour subir les conséquences...* ». Il remplit sans problème le questionnaire que nous lui avons proposé dans le cadre de cette étude et en demanda une copie pour apporter à ses parents. Malheureusement, les parents n'ont toujours pas rendu les copies qu'ils détiennent, ils prétendent (à deux reprises) les avoir toujours perdues.

Cependant, par rapport à l'importance que le jeune accorde aux ateliers cliniques, on a relevé une contradiction entre la version que nous a rapportée son délégué à la jeunesse et celle qu'il soutient lui-même. Quand il est dans l'unité, il nomme être convaincu de l'importance des ateliers, mais chez son délégué à la jeunesse, il dit le contraire. Il ne cesse de répéter qu'il fonctionne bien et n'a pas de problèmes comportementaux... Il pense qu'il perdra son temps à suivre le programme qu'on lui propose au lieu de faire autre chose: « *Je n'ai pas de choix, je ferai ce qu'on me demande...* ». Une attitude qui rencontre

parfaitement l'évaluation faite à son sujet dans son RPD et dans son Jesness. Il s'agit d'un jeune qui peut bien se conformer pour éviter des ennuis.

b. Ateliers et vie dans l'unité

Pour ce qui est de la participation aux ateliers, il participait bien, cependant, quelques fois, il utilisait son intelligence dans un leadership négatif. En effet, plusieurs fois, en répondant à une question, il en profite pour faire une démonstration de ses connaissances, et cela avec comme intention de nous faire savoir qu'il connaît déjà ce qu'on leur apprend et que sa place n'est pas dans ces ateliers qui ne lui apportent rien. Quand on lui pose la question sur ce qu'il pense de son attitude, il répond: « ... **je trouve que vous nous répétez la même chose. Tous ces ateliers, on peut les faire en une seule journée... de toute façon, c'est des choses que je connais...** »

Sur le plancher, il s'agit d'un jeune qui respecte bien les consignes. Mais dès qu'il réalise qu'il y a un petit vide, il s'organise à bien l'exploiter. Il a tendance à se trouver des privilèges que les autres n'ont pas. Un exemple, quand il a commencé sa garde, il travaillait dimanche soir et mercredi soir. On avait conclu une entente spéciale selon laquelle on le libérerait dimanche une heure plus tôt pour lui permettre d'arriver à temps au travail. Une semaine après, il perd son travail. Cependant, il ne nous en informe pas. Il profite de ce mensonge deux semaines durant jusqu'à ce qu'on ait eu l'information. Malgré cela, il passe par un TPO (éducateur qui travaille à temps partiel occasionnel sur rappel) pour lui demander d'aller à 15 h au lieu de 16 h puisqu'il a conclu une entente. Lorsque le TPO vérifie l'information et lui dit qu'il n'a pas le droit, il va mentir en

soutenant « ...c'était une entente définitive conclue pour les 6 fins de semaine et sans condition et c'est injuste qu'on me refuse cela... ».

Pour ce qui est de l'assistance des parents aux rencontres de mercredi soir, ils ne sont jamais venus. D'ailleurs, deux fois le père du jeune était venu accompagner son fils, mais il est resté dans sa voiture jusqu'à ce que son fils termine. Néanmoins, lorsqu'on entrait en contact avec eux par téléphone pour une raison donnée, ils étaient disposés à nous offrir la réponse appropriée.

c. Rapport de fin de la période de garde

Le jeune a bien fonctionné, il était réceptif et son comportement positif. En tout temps, il a été poli avec les intervenants et avec ses pairs. Il a respecté la programmation et les consignes sans failles et n'a pas eu de mesures disciplinaires. Il s'agit d'un jeune qui démontre de belles habiletés sociales et qui s'exprime de façon adéquate, il démontre une belle capacité à exprimer un désaccord, négocier, et ce, sans empiéter sur les autres. Il est venu à toutes ses fins de semaine de garde de façon ponctuelle et à toutes les rencontres de semaine pour les ateliers.

I.2. Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté

A. Implication des parents

a. Rencontre d'accueil

Pendant la rencontre d'accueil, aucun des parents du jeune n'a été présent alors que le rendez-vous a toujours été pris d'avance après les avoir consultés à propos de leur disponibilité. Le père appela la déléguée à la jeunesse en dernière minute pour s'excuser.

b. Période de réadaptation du jeune à la garde ouvert discontinuée

Il s'agit ici de mesurer l'aide à domicile que les parents devraient offrir au jeune pour lui permettre de bien assimiler les ateliers cliniques et d'en généraliser les effets.

Pour ce qui est de l'aide à domicile, notamment la vérification des devoirs, la stimulation du jeune à appliquer les habiletés, etc., le jeune n'a reçu aucune aide de ses parents. Il le faisait seul. Il n'avait rien proposé aux parents et ceux-ci ne lui ont posé aucune question: *« Il s'agit des choses simples que je connais déjà, il n'y a rien à discuter avec mes parents... aussi, ils ne sont pas au courant du programme et n'ont pas de temps pour cela. Ce dont ils sont au courant, c'est ma présence ici une fin de semaine sur deux... »*

Quant aux rétrospectives du mercredi soir, ils ne sont jamais venus. Cependant, lorsqu'on les contactait pour discuter de l'évolution de leur fils ou pour d'autres communications, ils répondaient sans problèmes à nos préoccupations.

c. Collaboration avec le délégué à la jeunesse

La déléguée à la jeunesse avait des difficultés à rencontrer en personne les parents du jeune. Le contact est resté par téléphone et il ressemblait à quelqu'un qui donne des éléments nécessaires à un spécialiste qui s'occupe du reste. Ce qui se résume à cette affirmation de la déléguée à la jeunesse: *« Ils étaient convaincus qu'on pouvait aider leur fils, mais ils ne pensaient pas avoir un rôle à jouer, c'est au délégué de faire son travail... »*.

B. Évolution après la période de garde

Le jeune évolue très bien, soutient la déléguée à la jeunesse. Il respecte les conditions de son ordonnance ce qui a justifié son transfert de la probation intensive en probation régulière. De façon concrète:

- son niveau de risque de récidive a présentement baissé à faible au lieu de moyen comme cela était lors de son ancienne évaluation;
- pour ce qui est des manquements à l'ordonnance de probation, il n'en a pas eu un seul. Il a eu à manquer quelques rendez-vous, il appelait pour aviser et se présentait à l'heure ou à la date convenue;
- quant au fonctionnement en milieu naturel, il fonctionne très bien, il occupe un emploi et habite en colocation avec son ami.

II. Jeune « B »

Malgré l'absence d'un diagnostic formel, le jeune **B** présente plusieurs caractéristiques d'un jeune avec de sérieux problèmes comportementaux qu'on pourrait qualifier de troubles de conduites allant de léger à moyen (ou du moins, de trouble oppositionnel avec provocation) se manifestant notamment par la répétition des comportements négativistes comme:

- pique régulièrement des crises de colère;
- conteste souvent ce que disent les adultes;

- s'oppose souvent activement ou refuse de se plier aux demandes ou aux règles des adultes;
- embête souvent les autres délibérément;
- fait souvent porter à autrui la responsabilité de ses erreurs ou de sa mauvaise conduite;
- se montre souvent méchant et vindicatif;
- se comporte agressivement envers des tiers (il brutalise, intimide ou menace, commence des bagarres, utilise une arme pour intimider, preuve de cruauté envers les personnes ou biens);
- détruit des biens et matériels (brise volontairement la voiture du père d'une de ses victimes, la fenêtre d'une résidence pour personnes âgées...);
- viole des règles établies: le jeune ne respecte ni les règles établies à la maison, ni celles imposées par la cour, etc.

Cette perturbation du comportement a entraîné une altération significative de son fonctionnement tant social que scolaire.

Par rapport à la typologie de Leblanc et Fréchette (1987), ce jeune peut être considéré comme un délinquant inadéquat régressif ou bien un délinquant conflictuel explosif. En effet, malgré sa délinquance récente, il ne cesse de multiplier la fréquence ou le nombre de ses comportements négatifs et il passe souvent en action. Son milieu de vie où ses

parents commencent à éprouver d'énormes difficultés à avoir une emprise sur ses agirs.

Voici en détail son portrait:

II.1. Antécédents et évolution pendant la période de garde

A. Antécédents

Âgé de 14 ans, il est issu d'une famille de trois enfants (une fille et deux garçons). Les parents étant séparés (le père présentement incarcéré), les enfants sont sous la garde de la mère qui vit avec son nouveau conjoint. Les enfants ont souffert de l'instabilité de la relation des parents dominée par des ruptures et réconciliations. Le jeune n'a presque jamais connu son père jusqu'à l'âge d'environ 13 ans.

Aux dires de la mère, le jeune a eu une enfance tranquille jusqu'à l'âge de 12 ans lorsque ses troubles ont commencé. Le jeune commence à argumenter et à chercher à reprendre contact avec son père, car il fut bouleversé de ne pas avoir un père dans sa vie. Le jeune en voulait à sa mère. Vu que la situation ne changeait pas, elle alla chercher de l'aide auprès du CLSC.

Le jeune est à son premier contact avec la justice. Il a plaidé coupable pour plusieurs voies de fait et méfaits, port d'arme, plusieurs refus de se conformer, plusieurs résistances à un agent de la paix.

Face à ses délits, il a tendance à entrer dans la justification, à rationaliser, rejeter la faute sur l'autre, il n'exprime pas de remords, pas d'empathie... s'il reconnaît quelque chose, il le fait en partie et il se place comme victime. Face à un différend, il cherche à contrôler la

situation en s'affirmant par la négative. Il a tendance à intimider l'adulte, arrogant, vulgaire, etc. En bref, le jeune a une délinquance récente, mais diversifiée.

Quant à son cheminement scolaire, à l'école primaire, il fonctionnait bien. Il cherchait à attirer la sympathie des profs en répondant bien à toutes les questions, même celles posées à toute la classe. Ces notes étaient bien et il se faisait beaucoup d'amis. Il eut cependant quelques cas de bagarres. C'est à l'école secondaire que son comportement se détériore. Il terrorise les autres élèves en prétendant qu'il est armé, qu'il possède une arme blanche dans son casier. D'ailleurs, on en a déjà saisi plus d'une fois. Son comportement négatif prit le dessus sur ses notes, il fut suspendu à plusieurs reprises. Le jeune n'a jamais occupé un emploi et n'a pas d'activité structurée.

Pour ses évaluations cliniques, le résultat de son IRBC donne un risque modéré (20), le risque étant très élevé au niveau de la rubrique personnalité et comportement (6). Par rapport aux délits, il a tendance à ne pas se responsabiliser, à minimiser sa responsabilité, soit en justifiant ses actes, soit en projetant la responsabilité sur autrui. Il a du mal à respecter les conditions de son ordonnance, et parfois il demande à ses parents de couvrir ses manquements. Il n'éprouve pas de remords pour ses victimes, il est par contre arrogant, hautain, vulgaire...

Quant à la réaction des parents (sa mère et son beau-père), ils se sentent dépassés par les événements, seulement, ils ne sont pas prêts à voir leur garçon détenu. Ils pensent que les travaux bénévoles suffisent pour recadrer leur fils. Ils se sont beaucoup inquiétés de voir leur fils aux arrêts même s'ils sont à bout avec tous les rapports sur leur jeune à l'école, police, etc. La mère se sent coupable du comportement de son fils et surtout de tous les

préjudices qu'il cause aux autres. Elle est inquiète de voir que son fils ne la respecte pas, ne respecte pas son conjoint, est très impoli, agresse physiquement son beau-père et son frère. Son père biologique est actuellement en détention dans un centre pénitentiaire. Il dit qu'il a longtemps été hors de la vie de son fils. Il a repris contact avec le jeune depuis peu, suite à la demande de la mère épuisée, et il mentionne qu'il ne savait pas que son fils le demandait et souhaitait reprendre son contact. Monsieur se dit prêt à aider son fils. Il dit que dès sa sortie, il va s'impliquer davantage. Monsieur se sent coupable de la situation de son fils, car lui aussi a vécu la même chose à son âge.

B. Évolution pendant la période de garde

a. Rencontre d'accueil

Le jeune est arrogant, opposant et résistant. Lorsqu'on lui explique le code de vie, la programmation et les mesures disciplinaires, il avait toujours une question sur ses lèvres: « *Qu'est-ce qui m'arriverait si je ne faisais pas ça ?* », soit « *...c'est injuste, vous le faites juste pour nous faire chier...* » À la fin de la rencontre, on lui demande de signer le contrat d'engagement au programme, il refuse de signer. Lorsqu'on lui pose des questions concernant son comportement, il dit qu'il n'a aucun problème comportemental. Nous lui donnons le questionnaire pour l'AFED ainsi que notre questionnaire pour le stage. Il répond à toutes les questions par « Non » et cela même aux questions pour lesquelles il avait déjà été reconnu coupable.

Quant à sa mère, chaque fois que le fils fait à sa tête, elle essaye par divers langages (gestuel ou verbal) de le convaincre à coopérer, mais celle-ci ne l'impressionne pas. Lorsqu'elle commence à remplir le questionnaire pour l'AFED, son fils lui pose la

question: « *Qu'est-ce que tu remplis là ? Laisse-moi lire ce que tu écris...* » Sa mère lui répond timidement: « *c'est un questionnaire pour les parents et non pour toi* ». Lorsque la mère me redonne la feuille, elle dit, pour apaiser la colère de son fils: « ... *Mais mon fils ne cesse de s'améliorer malgré tout ce que tu vois...* ». On sentait comment la mère avait perdu toute son autorité en l'endroit de son fils. La mère désespérée veut qu'on puisse aider son enfant, car elle n'en peut plus.

b. Ateliers et vie dans l'unité

L'adolescent est venu à toutes ses fins de semaine de garde et a dû reprendre un mercredi d'atelier. Il a commencé le programme de façon plutôt effacée. En effet, le jeune s'isolait dans sa chambre lors des temps libres et ne créait pas de liens avec les autres jeunes ni avec les adultes. Peu à peu, il s'est intégré avec les adultes et les pairs, mais de façon peu positive. Le jeune avait des propos très délinquants et dénigrants envers les adultes. En réaction à une intervention faite par une jeune éducatrice, il lui dit: « *Toi, tu es très orgueilleuse en ton âge..., pourquoi tu me regardes ainsi...* ». Il a eu des retraits en chambre et hors service pour avoir insulté des intervenants. Des stratégies ont été mises en place avec ce jeune afin qu'il développe des habiletés pour exprimer son désaccord de façon positive et constructive. Nous avons pu remarquer quelques améliorations, notamment la capacité de s'arrêter avant l'escalade lors de certaines situations. Dans les programmes, il nous a semblé fournir les efforts minimums et prendre des jeux de rôles qui ne font pas partie de son quotidien. Le jeune a beaucoup de difficulté à reconnaître ses difficultés et ses torts. Il projette le blâme sur autrui et reste centré sur ses besoins. Cet aspect s'est un peu amélioré lors de son séjour en garde ouverte discontinuée. Lors des retours verbaux et du recadrage, le jeune commençait à démontrer une certaine réceptivité et semblait écouter les conseils des adultes.

Lorsque nous lui posons la question de savoir si ses parents révisent avec lui ou prennent connaissance de ce qu'il apprend aux ateliers, il nous répond: « ... *Ils n'ont rien à faire là-dedans, c'est mon affaire à moi...* » Notons tout de même que la mère est venue juste à une rencontre du mercredi soir, ensuite elle s'est toujours excusée.

c. Rapport de fin de la période de garde

Il a terminé sa garde sur une note beaucoup plus négative, soit en insultant un intervenant, en ayant en sa possession un objet non permis en garde et en étant retiré hors service. Le jeune semble avoir compris les programmes, par contre ne semble pas avoir la capacité de les mettre en pratique.

II.2. Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté

A. Implication des parents

a. Rencontre d'accueil

Lors de la rencontre d'accueil, le jeune B était accompagné de sa mère. Cependant, cette dernière semblait être venue beaucoup plus pour chercher de l'aide (pour elle-même et/ou pour son fils) que pour offrir sa participation active au processus du jeune: « ... *Mon fils ne veut rien comprendre, il ne me respecte pas ni mon conjoint, il nous agresse parfois, je suis à bout... je pense que vous allez nous aider, le CLSC n'a pu rien faire...* ».

b. Période de réadaptation à la garde ouverte discontinuée

En semaine pendant que le jeune est en famille, il avait toujours fait ses choses seul. Il n'a reçu aucune aide ni pour ses devoirs ni pour la généralisation des acquis, sa mère ayant perdu presque tout son pouvoir sur le jeune: « *Lorsque ma mère me demande de venir*

pour la fin de semaine, elle insiste juste sur le fait que si je ne viens pas j'aurai des problèmes avec la justice. On n'a jamais parlé, elle et moi du programme, elle ne connaît rien de cela... pour dire vrai, je ne voulais pas qu'elle se mêle de mes affaires... »

Quant à la présence aux rétrospectives de mercredi, la mère n'était venue qu'une seule fois. La mère répondait sans problème aux appels des intervenants, c'était d'ailleurs un moment pour elle de se confier et de parler des difficultés qu'elle rencontre avec son fils.

c. Collaboration avec le délégué à la jeunesse

Le délégué à la jeunesse du jeune **B** était souvent en contact avec la mère du jeune. Cette dernière l'avait toujours mis au courant des disputes qu'elle avait avec son fils ou des mauvais comportements de ce dernier à l'école, au quartier... Elle voulait que son fils change à tout prix, mais se sentait incapable de faire quelque chose. Le délégué qui devenait la seule personne sur qui elle comptait soutenait ceci: « *Difficile de dire... elle s'attend à des résultats, mais peut-être qu'elle n'est pas consciente de son rôle... Elle est découragée, elle a peur de son fils (violence), pour éviter les réactions colériques de son fils, elle est parfois obligée de taire certaines choses... elle fait beaucoup de plaintes, mais pas d'action... je travaille avec elle sur les habiletés parentales... »*

B. Évolution après la période de garde

Aux dires de son délégué à la jeunesse, le jeune a fait des progrès à l'école. Il commence à retenir ses réactions colériques. À la maison, il eut une amélioration durant les douze semaines de garde. Après la période de garde, tout s'est détérioré (disputes avec sa mère...). Le délégué est présentement en train de travailler avec la mère sur les habiletés parentales afin qu'elle arrive à contrôler son fils.

Voici le portrait de son fonctionnement:

- en ce qui concerne le niveau de risque de récidive, il était **modéré** et il n'a pas changé;
- quant aux manquements à son ordonnance de probation, il n'en a pas. Le délégué soutient qu'il avait fait quelques progrès, mais est en train de régresser, ça augure mal;
- pour ce qui est du fonctionnement en milieu naturel, il a fait quelques progrès dans ses relations avec ses pairs à l'école, mais continue à avoir des difficultés en famille.

III. Jeune « C »

C'est depuis plus de quatre ans que le jeune **C** a commencé à avoir des problèmes de comportement de façon répétitive, mais jusqu'à présent, aucun diagnostic formel n'a été établi. Toutefois, le profil du jeune laisse apparaître certaines des caractéristiques propres au trouble de conduites (allant de léger à moyen), ou tout de moins trouble oppositionnel avec provocation dont :

- conteste souvent ce que disent les adultes;
- pique des crises de colère;
- fait souvent porter à autrui la responsabilité de ses erreurs ou de sa mauvaise conduite;

- est agressif envers les personnes (le jeune brutalise, menace et intimide surtout lorsqu'il est fâché ou frustré, il commence souvent des bagarres, il a commis des vols parfois affrontant la victime);
- il détruit des biens matériels (le jeune a quelques méfaits à son actif);
- il fraude ou vol (plusieurs vols dont certains à main armée, vols de voiture, fraudes, etc.) quand l'occasion se présente;
- viole des règles établies (le jeune s'oppose aux règles établies, il ne respecte ni celles établies par sa mère, ni par le juge, ni encore par sa déléguée. Il fait de l'école buissonnière, rentre tard la nuit malgré les interdictions, etc.).

Cette perturbation de comportement a eu une incidence négative dans ses rapports interpersonnels et dans son cursus scolaire. Ses troubles seraient d'un niveau de sévérité allant de moyen à sévère.

Par rapport à la typologie de Leblanc et Fréchette (1987), ce jeune peut être considéré comme un délinquant inadéquat régressif ou bien un délinquant conflictuel explosif. Même s'il semble encore tôt de le considérer comme un délinquant très structuré, il ne cesse néanmoins de multiplier la fréquence ou le nombre de ses comportements négatifs. Il passe souvent en action. Son milieu de vie et sa mère éprouvent d'énormes difficultés à avoir une emprise sur ses agirs. Voici en détail son portrait:

III.1. Antécédents et évolution pendant la période de garde

A. Antécédents

Âgé de 17 ans, fils unique issu d'une famille séparée, le jeune vit avec sa mère. Elle-même, ayant grandi en famille d'accueil, n'a plus de contact ni avec ses parents, ni avec la famille d'accueil. Quant au père, ayant eu des problèmes de drogues, d'alcool ainsi que de violence envers la mère du jeune, il a connu plusieurs séjours en prison. Un an après la naissance du jeune, la mère quitta son conjoint, car elle ne voulait pas élever son fils dans un environnement de violence. La mère ayant la garde légale, le père a utilisé plusieurs moyens, dont les rapt pour récupérer le jeune sans succès.

Les premiers problèmes du jeune tant à la maison qu'à l'école ont commencé à l'âge de 12 ans, mais il a toujours refusé toute intervention de contrôle de son comportement. Pendant son séjour en protection à la jeunesse, il eut des acquis positifs. Après ce séjour, il s'est lancé dans la consommation d'alcool et des drogues (cannabis, speed, etc. Son DEP-ADO est dans le rouge). Suite à cela, les relations commencèrent à se gâter avec sa mère. Il devient agressif, impoli, etc. La mère n'est plus capable de lui dire un mot lorsque le jeune est en crise.

Le jeune fut reconnu coupable de 19 chefs d'accusation dont le vol et tentative de vol d'automobile, méfaits, possession d'outils, entrave, possession de substance et 9 bris d'ordonnance, tous perpétrés en un seul mois. Il a eu plusieurs autres antécédents (possession d'outils de cambriolage et vol, vol, recel, entrave et résistance à un agent, défaut de se conformer, etc.).

Quant à sa perception et son attitude face aux délits, il se reconnaît responsable des actes commis et est inquiet pour son incarcération, car il ne pourra pas participer à la naissance de son fils. Il dit qu'il veut donner le maximum de lui-même pour la suite de sa vie avec sa copine et leur bébé. Il démontre une certaine empathie envers les victimes. Il pense qu'en étant à côté de son père, qui est très encadrant, la situation pourrait s'améliorer. Le suivi probatoire résultant de ses premiers délits n'a pas été fructueux. Un mois seulement après, le jeune récidiva.

Il présente plusieurs difficultés sur le plan social et dans son mode de vie. Il est conduit par le plaisir: « *Quand je conduis un char ou bien si j'ai envie de conduire, plus rien ne m'arrête... je cherche et j'en trouve un sur la rue...* ».

Son évaluation de risque de récidive indique un risque faible, mais après avoir côtoyé le jeune, il semble qu'il présente plus de risques que ce qui a été évalué précédemment.

Quant à l'attitude de sa mère par rapport à la situation du jeune, elle s'est montrée ouverte, prête à collaborer et concernée par la situation de son jeune. Elle se dit très fatiguée de la situation. Elle pense maintenant à être plus sévère envers son fils. Elle estime que son fils a besoin d'aide et que nous, on peut bien l'aider. Son père, quant à lui, estime que son fils est un bon garçon et qu'il n'est pas un délinquant accroché. Il pense que son fils est un bébé gâté, et que sa mère en a trop fait pour lui, a trop laissé passer. Il semble inquiet de la situation de son fils.

B. Évolution pendant la période de garde.

a. Rencontre d'accueil

Le jeune a été accompagné par sa mère. Cette dernière était très ouverte et coopérative, elle nommait les affaires de son fils, qui reconnaissait partiellement ce que disait sa mère, mais estimait que sa mère exagérait et parfois faisait des interprétations: « *Ce n'était pas comme ça, c'est de la pure interprétation...* ». Le jeune comme la mère pensent que les ateliers pourront avoir un impact positif. La mère insiste sur le fait que son jeune a besoin d'aide.

b. Activités et vie dans l'unité

Le jeune est venu aux six fins de semaine de garde et aux cinq mercredis d'ateliers. Ses exercices pratiques étaient généralement complétés. Au début de son parcours, il était plutôt agréable et positif. Il répondait bien aux exigences et était agréable dans le groupe. Il respectait bien la routine et se conformait. Ses jeux de rôles étaient pertinents et bien exécutés. Dès sa deuxième fin de semaine, il était plutôt négatif, de mauvaise humeur et réfractaire aux activités et aux interventions. Il se positionnait en meneur négatif en dénigrant les programmes, refusant de respecter les routines, faisant le bouffon en activité et faisant vivre ses frustrations aux autres: « *C'est très plate ici, vous nous faites faire des choses comme à des enfants...* ». Le jeune avait de la difficulté à s'arrêter à l'intervention. Plusieurs retraits en chambre et des retours verbaux ont été effectués. Cela avait de bons résultats, mais de courtes durées. Il fallait fréquemment recadrer le jeune et intervenir afin qu'il ne perturbe pas davantage le climat de groupe. Le jeune disait régulièrement: « *Je ne veux plus rien savoir de votre Centre jeunesse de Montréal... je fais juste mon temps sans plus...* ».

Lorsque nous lui posons la question de savoir si sa mère a accès à ses exercices pratiques, il répond: « *Qu'est-ce qu'il y a à lui faire voir ? Je ne suis plus un enfant, je suis déjà papa. Je fais ma*

vie comme je veux... » Pour ce qui est de la participation de sa mère aux ateliers du mercredi, elle n'est jamais venue par manque de temps, disait-elle.

c. Rapport de fin de garde

Il a terminé sa garde par des méfaits et bris (graffitis dans sa chambre). Il était dans l'argumentation et le contrôle, il a fini sur une note négative. Le jeune ne nous semblait pas intéressé par l'apprentissage des programmes et ne semblait pas avoir intégré les habiletés apprises.

III.2. Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté

A. Implication des parents

a. Rencontre d'accueil

La mère du jeune était présente, le père étant en prison. Elle exposait de façon transparente la situation du jeune et répondait correctement à nos questions. Dépassée par les agirs de son fils et son incapacité à l'encadrer, la mère avait elle-même beaucoup plus besoin de support. Elle n'avait plus rien à offrir à son fils: « ... *Mon fils a de sérieux problèmes, je veux que vous puissiez l'aider, il ne m'écoute plus. S'il vient vers moi, c'est seulement pour demander quelque chose. À son âge, que puis-je encore faire pour l'obliger à obéir ?* »

b. Période de réadaptation à la garde discontinuée

Le jeune n'a reçu aucun soutien de sa mère. Cette dernière était presque incapable de le lui offrir. Le jeune était hors de contrôle, il faisait tout à sa tête: « ... *À vrai dire, je suis rarement avec ma mère. Elle travaille et moi je sors le matin et je rentre le soir pour chercher du travail,*

on ne se rencontre presque pas. Si ma mère me demande de venir ici, c'est juste pour que je ne me retrouve pas en garde ouverte à la Cité des prairies... »

Quant aux rétrospectives de mercredi, elle ne s'est jamais présentée, cependant elle répondait à nos appels et questions.

c. Collaboration avec la déléguée à la jeunesse

La déléguée à la jeunesse reconnaît l'honnêteté et l'ouverture de la mère du jeune. Lorsque la déléguée à la jeunesse l'appelait, elle disait les choses comme telles, cependant, elle ne prenait presque pas d'initiative. Aussi, elle n'avait aucun contrôle sur son fils. Aux dires de la déléguée à la jeunesse: *« La mère ne connaissait rien de ce que faisait son fils à la garde ouverte discontinuée. Au début, elle pensait que ça servait à quelque chose, mais puisque son fils lui disait que ça ne lui servait à rien et voyait que son fils ne changeait pas, elle commençait à s'interroger sur le bien-fondé des ateliers... Elle faisait de son mieux pour aider son fils à changer, mais c'est le fils qui avait le dernier mot... ».*

B. Évolution après la période de garde.

Le jeune ne fait presque pas de progrès. Trop de non-respect des conditions qui seront bientôt dénoncés par la déléguée. Le jeune manque d'habiletés sociales, il conteste tout, ne veut rien savoir... Le seul point positif est qu'il n'a pas commis d'autres délits.

Pour ce qui est de son risque de récurrence, il s'est empiré. Du risque faible, il est maintenant sur le risque modéré. Plusieurs manquements aux conditions que la déléguée se prépare à dénoncer, plusieurs absences aux rencontres, non-respect des interdictions, etc. Quant au fonctionnement dans son milieu naturel, le jeune continue à avoir des

difficultés en famille même si cela s'améliore un peu, il ne travaille toujours pas et continue à avoir des fréquentations douteuses.

IV. Jeune « D »

Le jeune **D** est beaucoup plus un jeune carencé. Issu d'une famille instable dont les parents évoluent dans le milieu des stupéfiants et/ou de la prostitution, les comportements perturbateurs de ce dernier peuvent s'avérer une conséquence de son vécu et de la négligence dont il a été victime. Il s'agit des comportements qui, dans la plupart des cas, sont restés isolés ou périodiques dont:

- une agression sexuelle;
- un vol qualifié et voie de fait;
- quelques violations de règles établies, opposition ou refus de se plier aux demandes ou règles des adultes.

Le jeune a cependant réalisé des progrès considérables depuis son séjour en garde discontinuée.

Par rapport à la typologie de Leblanc et Fréchette (1987), le jeune **D** peut être considéré comme un délinquant marginal sporadique. Il ne présente pas vraiment de déficits majeurs. Ses comportements négatifs isolés sont, comme on vient de dire plus haut, la conséquence de la négligence et du manque d'encadrement dont il est victime.

IV.1. Antécédents et évolution pendant la période de garde

A. Antécédents

Le jeune **D** a 17 ans. Il est issu d'une famille séparée de 6 enfants dont le jeune et trois autres habitent chez leur mère. Le milieu familial est très instable, la majorité d'enfants a déjà été placée (à un certain moment même, tous avaient été placés simultanément) pour raison de négligence. Les deux parents évoluant dans le milieu des stupéfiants ont déjà été arrêtés plus d'une fois pour raison de trafic de drogues.

Il y a tout un mystère quant à la fréquentation scolaire du jeune. Ce dernier soutient qu'il va à l'école et la mère avoue même avoir payé les frais scolaires, mais ni la mère, ni l'enfant ne sont en mesure de donner la moindre preuve de ce qu'ils déclarent. Ils ne sont même pas capables de citer le nom de l'établissement scolaire.

D'un point de vue professionnel, à 17 ans le jeune n'a jamais travaillé. Il n'a même pas la carte d'assurance sociale ni d'assurance maladie bien qu'ayant déjà la nationalité canadienne, donc, en situation régulière.

Le jeune possède un antécédent d'agression sexuelle envers son jeune frère. Il avait eu une probation de 15 mois avec une période de garde et surveillance de 30 jours. Placé entre 13 et 16 ans, à sa sortie du foyer de groupe, il passait la majeure partie de son temps avec ses amis en faisant la fête, en fréquentant des clubs jusqu'au petit matin pour ainsi dormir la journée. Il sera ainsi reconnu coupable d'un vol qualifié et voie de fait envers une vieille dame à qui ils avaient (lui et son ami) arraché son sac à main.

Face au délit, il dit avoir agi sur un simple coup de tête, il ne l'a pas fait pour l'argent, car il avait déjà 5 \$ dans ses poches. Le jeune n'a pas démontré de remords par rapport à son acte et envers la victime: « *De toute façon, elle n'était même pas blessée, ce n'est pas cet argent qui va l'appauvrir, elle a beaucoup d'argent...* ».

Quant à la mère, elle pense qu'elle n'a rien à faire ou à avoir avec le délit de son fils. Elle dit si elle avait accepté de parler au rédacteur du RPD, c'est juste pour ne pas avoir de problèmes avec la justice. La dame minimise la portée du délit de son fils, elle ne voit pas son fils en garde pour un tel délit, car elle en connaît d'autres qui ont fait pire, mais qui sont en liberté. Comme pour ce qui est de la fréquentation scolaire de son fils, la mère fait semblant de connaître les allées et venues de son fils, mais ce qui n'est pas vrai, car elle est incapable de citer même le nom d'un des amis de son fils.

Le résultat de l'IRBC du jeune lui donne un risque modéré (14), son délégué à la jeunesse ne lui avait pas encore passé le Jesness.

B. Évolution pendant la période de garde

a. Rencontre d'accueil

Le jeune est venu seul avec son délégué à la jeunesse. Sa mère dit qu'elle n'a pas de temps pour venir alors qu'elle ne travaille pas et n'est pas non plus à la maison le jour de la rencontre d'accueil. Le jeune semble ouvert et coopératif. Il répond bien aux questions et fait ce qu'on lui demande. Il cherche à savoir comment ça fonctionne dans l'unité afin d'éviter les troubles. Le jeune affirmait tout de même penser à bénéficier de quelque

chose pendant sa garde. Quant à la question de savoir ce qu'il pense de l'absence de sa mère, le jeune répond: « **venir ici ne lui tentait pas...** »

b. Activité et vie dans l'unité

Le jeune a une certaine réceptivité aux interventions, il est capable de s'arrêter par lui-même. Le jeune a été présent à ses six fins de semaine de garde ouverte discontinue. Son attitude fut en général correcte et il a participé adéquatement aux activités. Il a été poli et respectueux envers les adultes et avec ses pairs. Quelques interventions ont été portées sur le jeune en ce qui concerne des discours dénigrants envers les filles et des propos immatures prônant la délinquance: « *Les filles sont chien... elles ne sont rien. Moi, je ne peux jamais aimer véritablement une fille, seulement, j'aime les filles 'hot et Pom-pom' elles ne sont là que pour baiser avec, ensuite les laisser partir...* » Il s'agit d'un jeune capable de s'arrêter lorsqu'on intervient, mais qui doit être recadré à plusieurs reprises.

Pour ce qui est de son point de vue face aux ateliers, il dit que parfois il les trouvait longs, car il connaissait déjà les notions, mais par respect, il s'intéressait tout de même.

c. Rapport de fin de garde

Le jeune n'a eu aucune mesure disciplinaire, des avertissements ont suffi pour arrêter les comportements dérangeants. Il se montrait quelque peu influençable par leaders négatifs du groupe, mais s'arrêtait rapidement. En activité, il faisait ce qui était demandé, mais sans plus. Il participait bien lorsqu'il était sollicité et encouragé. Les principales difficultés du jeune se situaient au niveau du dilemme moral, le jeune ayant des difficultés à avoir un raisonnement mature et en démontrant peu de valeurs prosociales. Il a terminé sa garde de façon positive en répondant aux exigences demandées.

IV.2. Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté

A. Implication des parents

a. Rencontre d'accueil

Le jeune s'est présenté seulement avec son délégué à la jeunesse. À la question posée au jeune pour savoir la raison de l'absence de sa mère, il répond: « ... *Ma mère ne voit pas ce qu'elle a à faire ici, c'est mon problème à moi...* »

b. Période de réadaptation à la garde ouverte discontinuée

La mère fut totalement absente, le jeune n'a reçu aucune aide. Il n'hésitait pas à souligner la passivité de sa mère dans sa démarche et l'hostilité qu'elle avait envers les centres jeunesse: « ... *Ma mère n'avait rien à faire avec mes devoirs, ni avec la garde ouverte discontinuée... elle ne veut rien savoir du centre jeunesse...* » Elle ne s'est jamais présentée à l'unité. Absente à toutes les rencontres et rétrospectives du mercredi soir. Difficile de la joindre, car elle ne répond pas aux messages laissés au téléphone.

À la question de savoir si sa mère s'intéressait à ce qu'il était en train de faire ou bien si elle jetait un coup d'œil à ses devoirs le jeune nous répondait : « *Ma mère dit qu'elle n'en a rien à foutre avec tout cela...* ».

c. Collaboration avec le délégué à la jeunesse

Le délégué à la jeunesse estime que la mère ne veut pas coopérer, elle s'absente lorsqu'elle donne un rendez-vous, elle ne prend pas le téléphone et ne retourne pas les appels. Pour elle, soutient le délégué à la jeunesse, tout ce qu'on fait ne sert à rien : « *Étant elle-même dans le milieu de la drogue et de la prostitution, elle trouve que son fils est condamné pour rien, tout ce qu'on fait ne sert à rien... la prison c'est pour les grands bandits, pas son fils... elle dit que*

ça fait des années que le centre jeunesse ne cesse de lui casser la tête, lui arracher ses enfants, la taxer de mère irresponsable... elle ne veut plus rien savoir... »

B. Évolution après la période de garde.

Le jeune continue à évoluer et continue à croire qu'on peut l'aider: « *Après mon expérience en protection de la jeunesse, je sais que le centre jeunesse peut encore m'aider...* » Le jeune, avec l'aide de son délégué a présentement une carte d'assurance sociale, une carte d'assurance maladie et occupe présentement un emploi. Il fonctionne bien et c'est d'ailleurs lui qui prend soin de ses jeunes frères et sœurs, leur mère étant toujours négligente. Il s'agit d'un jeune qui vient de loin, mais qui est en train de faire du chemin, dit le délégué à la jeunesse. Il reste reconnaissant de l'aide reçue du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Présentement, toujours aux dires de son délégué à la jeunesse, il est en train de convaincre son jeune frère de chercher un travail au lieu de continuer à consommer et vendre de la drogue.

Pour ce qui est de son risque de récidive, il était **modéré**, mais il n'y a pas eu de révision, car sa probation fut de 6 mois. Selon son délégué, il serait rendu à **faible**. Quant aux manquements, il n'en a pas eu. Au début, il jouait un jeu qui n'était pas clair sous l'influence de sa mère, actuellement il fonctionne bien.

Enfin, pour ce qui est de son fonctionnement dans son milieu naturel, il fonctionne bien, il est sur le marché du travail et se responsabilise bien en famille.

V. Jeune « E »

Le jeune **E** en est à son premier contact avec la justice. Malgré la présence de quelques comportements et caractéristiques délinquants qu'il affiche, il s'avère difficile pour le moment de proposer un diagnostic. En effet, l'incohérence dans l'encadrement du jeune causée par la garde alternée qu'ont ses parents et le choc culturel qu'il a vécu à son arrivée au Canada pourraient justifier son attachement à de jeunes délinquants qui lui inculquent leur culture. Le jeune a plaidé coupable à trois vols qualifiés, trois déguisements et trois utilisations de fausses armes en vue de ces vols survenus la même journée (en l'espace de quelques heures). Depuis lors, le jeune n'a plus commis d'autres délits. Par rapport à la typologie de Leblanc et Fréchette (1987), ce jeune peut être considéré comme un délinquant marginal sporadique, car il ne présente pas vraiment des déficits majeurs. Il agit de façon sporadique sous influence de ses pairs. Parmi ses comportements perturbateurs on observe que c'est un jeune qui:

- s'oppose ou refuse de respecter les règles des adultes;
- brutalise, menace ou intimide;
- est capable de commettre des vols en affrontant ses victimes (3 vols en une journée).

V.1. Antécédents et évolution pendant la période de garde

A. Antécédents

Âgé de 16 ans, il est issu d'une famille séparée. D'abord sous garde de son père, depuis un certain temps, il habite chez sa mère avec son frère et sa sœur pour se rendre facilement à l'école. Lors de la rédaction du RPD, Monsieur et Madame s'étaient réservés quant à leur histoire familiale. Le jeune avait passé une enfance calme aux dires des parents. Le père estime que c'est depuis que le fils vit chez la mère, les règles éducatives étant négligées, il n'y a plus de cadre sérieux, les allées et venues ne sont pas très contrôlées que leur fils a commencé à perdre la tête.

Quant au cheminement scolaire, ayant commencé l'école primaire hors Québec, il eut quelques difficultés à s'adapter ici. Au secondaire, il aurait intégré un cheminement particulier. Ayant redoublé sa première secondaire, il fut envoyé dans un programme de préparation à l'emploi. Ayant contacté l'école, la directrice estime que le jeune ne démontre aucun intérêt ni motivation à exécuter les travaux académiques. Il accumule plusieurs absences, s'affichant ouvertement comme membre d'un gang et a tendance à fréquenter les jeunes clairement identifiés comme membres de gang.

Le jeune n'a aucune expérience quant au marché de l'emploi.

Les parents ignorent les amis de leur fils puisqu'ils ne supportent pas qu'ils viennent chez eux, vu qu'ils sont négatifs. Le jeune ne consomme pas et il aime faire du sport. Il est bon au basket. Il joue même dans une équipe scolaire des jeunes. Il fait aussi du soccer et de la natation.

Concernant son cursus délictuel, il fut reconnu coupable de 3 vols qualifiés, d'avoir utilisé à trois reprises des fausses armes et déguisement lors desdits vols, et tout cela en une même journée. Le jeune n'a pas d'antécédents, seulement avant l'audience, le jeune a violé en maintes reprises l'engagement pris avec le tribunal, ce qui démontre son irresponsabilité et son incapacité à respecter les règles et l'autorité.

Quant à son attitude envers ses délits, le jeune reconnaît la gravité de ses actes et reconnaît les avoir prémédités. Il exprime cependant ses remords et dit avoir eu honte de lui-même. Mais avec le temps, on découvre qu'en réalité c'est un jeune qui a tendance à cacher la vérité et à montrer une image positive de lui-même. Il a de la difficulté à exprimer ses sentiments, il a tendance à camoufler ses malaises en donnant une image d'assurance et de maîtrise de lui-même à l'endroit de son interlocuteur.

Pour ce qui est de la perception et de l'attitude de ses parents, ils ont démontré peu d'intérêt à rencontrer le rédacteur du RPD. Il a fallu plusieurs tentatives avant de réussir à les rencontrer. Pendant la rencontre, ils disent avoir été choqués d'apprendre ce que leur fils avait fait. Ils estiment que leur fils a agi impulsivement sous influence de ses pairs, ainsi un suivi dans la communauté suffit pour l'aider. Aux dires du rédacteur du RPD, la mère paraît être aimante et protectrice, mais pas en mesure d'arrêter son fils.

L'IRBC donne un risque modéré (12). Pour ce qui est de son Jesness, on conclut que dans l'ensemble, le jeune ne serait pas dans une délinquance cristallisée, il serait plutôt en réaction de quelque chose qu'on n'arrive pas à bien cibler étant donné que le jeune reste réservé. Il peut s'agir d'une situation passagère. Est-ce le changement du milieu (de son père à sa mère)?

B. Évolution pendant la période de garde

a. Rencontre d'accueil

Le jeune est venu seul puisque son père qui a sa garde officielle est en voyage. La mère ne s'est pas présentée, elle ne comprend pas le français. Le jeune arrive en retard et nous dit qu'il s'était perdu. Il collabore bien et pose des questions pour comprendre. Il semble ouvert. Il remplit et signe tous les papiers qu'on lui a présentés.

b. Activités et vie dans l'unité

Le jeune s'est présenté à ses fins de semaine de garde et aux mercredis d'ateliers. Il y a eu quelques retards qui ont été repris. Le délégué à la jeunesse était avisé des fins de semaine du jeune et s'assurait de faire le suivi. La mère n'a pas pu se présenter aux mercredis d'ateliers. Les exercices pratiques étaient complétés avec assiduité et signés par le délégué à la jeunesse lors de ses 4 premières fins de semaine, mais il y eut relâchement lors des deux dernières fins de semaine. L'attitude du jeune en groupe fut généralement adéquate, le jeune est poli avec ses pairs et avec les adultes. Il respecte les interventions et s'arrête à la demande. Cependant, nous avons pu observer une tendance à subir l'influence des pairs plus négatifs et à prendre l'humeur du groupe. Il n'a eu aucune mesure disciplinaire. Il a la capacité de s'arrêter quand c'est le temps et de ne pas franchir les limites. Les conversations du jeune avec les pairs et lors des dilemmes moraux prônaient parfois des valeurs criminalisées, telles que la loi du silence, l'argent facile et la vengeance (gangs): « *ce n'est pas à moi de dénoncer quelqu'un quel que soit le crime commis...ça ne me concerne pas c'est aux policiers de faire leur job...* » Le jeune était plus ou moins réceptif aux commentaires de l'adulte en ce qui concernait les valeurs morales.

c. Rapport de fin de garde

En général, sa participation aux programmes PAV et PRP fut adéquate cependant nous devions solliciter sa participation et sa motivation. Nous avons pu observer certains efforts et certaines améliorations notamment en ce qui concerne l'expression de son point de vue et l'habileté de négocier.

V.2. Niveau d'implication des parents et fonctionnement du jeune dans la communauté

A. Implication des parents

a. Rencontre d'accueil

Le jeune est venu seul avec sa déléguée à la jeunesse. Il n'y avait aucun parent. Le jeune dit que son père est en voyage. Sa mère appelle la déléguée à la dernière minute pour lui dire qu'elle a une autre urgence.

b. Période de réadaptation à la garde discontinuée

Les parents se sont avérés très absents, ils n'ont été présents à aucune activité. Ils ne s'intéressaient pas à ce que leur fils faisait en garde, ils lui demandaient de se présenter juste pour éviter des problèmes avec la justice: *« Mes parents ne trouvent pas important le contenu des ateliers, mais ils me demandent de venir pour respecter l'ordonnance. Ils ne pensent pas que c'est cela qui va me changer... »* Ils répondaient rarement aux téléphones et aux autres contacts.

c. La collaboration des parents avec la déléguée à la Jeunesse

La collaboration était très difficile. Les parents ne font confiance ni au système, ni à la déléguée. Ils n'ont aucune connaissance du programme que suit leur fils, pour eux, il va juste faire son temps et c'est tout. La déléguée à la jeunesse soutenait ceci:

« À mon avis, je pense que les parents ne savent même pas l'utilité du plan d'intervention, ils ne comprennent pas l'utilité de la probation, ils pensent que je viens juste jaser avec leur fils et c'est tout... Ce sont de bons parents... ils respectent les normes de la vie, ils ont de bonnes valeurs à la maison, ils sont sévères envers leur enfant... je pense que c'est juste l'ignorance ou la méconnaissance ou encore ils n'ont pas confiance en moi puisque je suis trop jeune et je n'ai pas la même culture... Ils ne veulent pas peut-être recevoir des leçons morales de moi, une blanche et surtout mon jeune âge... Difficile de dire s'ils jouent un rôle positif ou négatif face à leur fils...ce qui est vrai, ils sont déçus de lui et ils insistent là-dessus... »

B. Évolution après la période de garde

Le jeune se conforme relativement bien aux exigences de sa probation. Il fonctionne bien et avoue ses manquements, cas de deux violations du couvre-feu. Il a manqué deux à trois rendez-vous avec son délégué à la jeunesse, il a manqué une fois l'école. Il reste positif dans la relation. Pour ce qui est de son risque de récurrence, il reste inchangé (modéré), il a eu trois manquements, dont deux couvre-feux. Il coopère tout de même lorsqu'il faut reprendre les choses et enfin, il évolue bien en famille comme à l'école.

Après cette longue présentation des cas traités, une question centrale retient l'attention:

« En l'absence d'une participation active des parents, comment expliquer les progrès observés auprès de certains jeunes ? »

CHAPITRE V. ANALYSE ET DISCUSSION

Après l'étude approfondie de chaque étude de cas, l'heure est venue d'intégrer l'ensemble des informations recueillies afin de répondre aux objectifs fixés au début de ce travail: Il s'agissait d'une part de voir si la collaboration ou non des parents pouvait avoir un impact sur l'évolution de leur jeune. Dans l'affirmative, nous allons mesurer l'ampleur dudit impact. D'autre part, on va vérifier auprès des jeunes l'importance qu'ils accordent au point de vue de leurs parents, et aussi on va voir dans quelle mesure cela pourrait les influencer.

On pourra l'observer dans les lignes qui suivent, en l'absence d'implication active des parents, le matériel recueilli dans cette recherche ne permet vraiment pas de faire un lien direct entre l'implication parentale et l'évolution positive du jeune. Toutefois, dans la mesure où certains des résultats semblent aller à l'encontre de la littérature consultée, nous ne manquerons pas de nous interroger afin de proposer des tentatives de réponse.

I. L'impact de l'implication parentale

Dans la littérature pertinente, plusieurs auteurs s'accordent pour dire que pour aider efficacement les jeunes en difficulté, il faut travailler en étroite collaboration avec les parents. Ces recherches ont été réalisées tant en matière de réadaptation qu'en matière scolaire pour prouver l'efficacité d'une telle stratégie (Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Saint-Jacques et al., 2000; Henggeler, 1999; Miedel & Reynold, 1999; Mireault et al., 1998; Cooper & Pennington, 1995; Beaupré et Tremblay, 1999; Beaupré & Tremblay, 1992; Vander Ven, 1991). Aussi, cette collaboration doit être active et ne devrait pas se résumer juste à la présence des parents aux rendez-vous. Ces derniers

devront être en mesure de prendre des initiatives positives. Il s'agit notamment de la participation aux tâches, aux activités et à la prise de décisions concernant le jeune, ils doivent proposer de nouveaux moyens, faire le suivi des activités et de l'évolution du jeune, etc. (Beaudoin et al., 2000). En faisant références aux auteurs précités, on a observé que, plus les parents sont présents, meilleurs sont les résultats.

Cependant, dans le cadre de cette recherche, comme l'illustrent les données colligées aux tableaux 1 et 2 dans les pages qui suivent, alors que l'implication parentale était de faible à nulle, l'évolution de certains jeunes était assez bonne. Un tel décalage entre la littérature existante et les résultats observés soulève un questionnement qu'on exploitera un peu plus loin. En termes clairs, on devrait s'interroger comment en l'absence d'une participation active des parents, certains jeunes ont-ils fait des progrès ?

Avant de répondre à cette question, on reviendra une fois de plus sur un résumé de l'histoire de nos cinq jeunes pour voir comment les parents se sont acquittés de cette prérogative d'implication et quel en était l'impact. Trois grandes périodes ont été ciblées: la rencontre d'accueil, période de garde et la période de suivi dans la communauté.

I.1. Jeune A

Issu d'une famille dont les deux parents vivent ensemble, il a commencé à développer plusieurs comportements perturbateurs dès le début de son adolescence. De 15 à 17 ans et demi, non seulement il s'est illustré dans sa délinquance auto-révélee, mais aussi il a eu plusieurs dossiers dans le système judiciaire pour divers délits allant du défaut de se conformer passant par le vol, le recel et voie de fait pour aboutir aux faux en écriture,

fraude, etc. Les parents éprouvent beaucoup de difficultés à avoir un contrôle sur son comportement, ils se sentent dépassés. Leur implication dans le processus a été très faible et passive.

En effet, non seulement pendant la rencontre d'accueil, mais aussi pendant toutes les autres rencontres et activités durant la période de garde ou de suivi dans la communauté, les parents n'ont pas été présents. Le seul bémol, c'est qu'ils répondaient favorablement à nos téléphones, et ce, le plus souvent pour avoir notre aide que pour nous faire des propositions. Malgré cette absence des parents, le jeune a bien fonctionné aussi bien pendant la période de garde que dans le suivi dans la communauté. Son risque de récidive étant passé de modéré à faible, il a quitté la probation intensive pour la probation régulière. Enfin, il n'a eu aucun manquement à son ordonnance. Il vit présentement en appartement en collocation avec son ami et travaille dans la compagnie de son père.

I.2. Jeune B

Le jeune B, âgé de 14 ans, il est issu d'une famille séparée et vit avec sa mère, le père étant incarcéré. Il présente plusieurs caractéristiques d'un jeune avec de sérieux problèmes comportementaux allant d'opposition active aux normes sociales et aux demandes des adultes, passant par des crises de colère, comportement agressif envers les pairs, adultes et agents de la paix jusqu'à l'usage d'armes et destruction des biens et matériels, etc. Il en est à son premier contact avec la justice, mais il a plaidé coupable pour plusieurs délits. En effet, hors de tout contrôle, la mère est longtemps restée passive

face aux comportements de son fils ou s'est adressée au CLSC. Se sentant de plus en plus en danger devant les menaces et la violence de son fils, elle se décida d'appeler la police.

À l'exception de sa présence à la rencontre d'accueil et à la première rencontre du mercredi soir, la mère a brillé par son absence dans le processus. Elle avait un contact régulier avec le délégué à la jeunesse, mais c'était pour que ce dernier intervienne et lui apporte de l'aide. Elle n'avait jamais proposé de solution ou stratégie. Le délégué à la jeunesse était obligé de faire avec elle des séances d'encadrement aux habiletés parentales, car cette dernière ne pouvait plus rien faire pour encadrer son fils.

Quant à l'évolution de son fils dans le processus, il a fait du sur place. Non seulement en garde, mais aussi dans la communauté, il a de la difficulté à bien fonctionner. Son risque de récidive est resté modéré, il a eu des manquements que le délégué à la jeunesse n'a pas encore dénoncés étant donné qu'il est sous un plan de rattrapage. Le délégué souligne cependant que pendant la période de garde, le jeune avait eu un peu d'amélioration dans ses rapports avec sa mère. Il y avait aussi moins de plaintes à l'école, situation qui s'est encore dégradée.

I.3. Jeune C

Âgé de 17 ans, c'est depuis le début de son adolescence que le jeune C présente de sérieux problèmes comportementaux (agressions, vol, vol d'automobile, destruction des biens et matériels, fraude, etc.). Il n'en est pas à son premier contact avec la justice. Sous la garde de sa mère séparée de son père qui a déjà eu plusieurs séjours en prison, le jeune

fonctionne dans un monde qu'il pense dompter. Sa mère est dépourvue de tout pouvoir sur lui, il fait tout ce qu'il veut sous l'œil passif de cette dernière.

La participation de la mère au processus a été très faible et passive. À part sa présence à la rencontre d'accueil et sa disponibilité à répondre à nos appels, elle a été absente du reste du processus. Lorsqu'elle appelle ou s'adresse à nous, c'est pour chercher de l'aide et non pour proposer quoi que ce soit.

L'évolution du jeune tant en garde que dans la communauté après la garde a été négative. Non seulement son niveau de risque de récidive est passé de faible à modéré, mais encore il a eu plusieurs manquements à son ordonnance et son fonctionnement est très inquiétant dans presque tous les niveaux.

I.4. Le jeune D

Issu d'une famille instable dont les deux parents évoluent dans le milieu des stupéfiants et de la prostitution, le jeune D est un jeune carencé (à un certain moment, le jeune et ses 5 frères et sœurs furent tous placés). Ses comportements perturbateurs semblent beaucoup plus s'avérer être une conséquence de son vécu et une conséquence de la négligence dont il a été victime. Âgé de 17 ans, ses comportements délictueux restent isolés ou périodiques (agression sexuelle, voies de fait, vol qualifié et opposition aux normes établies). Sous la garde de sa mère séparée de son père, cette dernière est souvent absente de la maison et c'est le jeune qui est souvent obligé de garder ses frères et sœurs. Savoir ce que fait son fils et qui il fréquente, est loin d'être la préoccupation de cette mère. Par contre, elle s'oppose à toute intervention du DPJ ou de la cour sur ses enfants.

Durant tout le processus de son fils, la mère a été totalement absente. Non seulement qu'elle ne s'est présentée à aucune rencontre, mais aussi elle ne répondait à aucun téléphone ni aux invitations du délégué à la jeunesse. Son fils affirmait que sa mère ne veut rien entendre du système de justice pour mineurs.

Quant à l'évolution du jeune, elle a été très positive. Du risque modéré, il est passé au risque faible. En garde comme dans la communauté, il a bien évolué, il a trouvé un travail, s'occupe de ses frères et n'a eu aucun manquement à signaler.

I.5. Le jeune E

Âgé de 16 ans, issu d'une famille séparée (garde partagée), le jeune est à son premier contact avec la justice. Le jeune ainsi que sa famille ont vécu le choc culturel dû à l'immigration. L'incohérence d'encadrement relative à la garde partagée serait à la base de ses problèmes comportementaux, estime son père qui se sent limité dans ses moyens pour aider son fils. Tout ce qu'il met en place, dit-il pour encadrer son fils, est anéanti une fois qu'il va chez sa mère qui est surprotectrice. Le jeune a commis en une journée trois vols qualifiés, menaces et intimidations. C'est les défauts de se conformer à son ordonnance de probation qui lui ont valu la garde.

Pour ce qui est de la participation de ses parents, à part les contacts téléphoniques, ils étaient totalement absents. Aux dires de la déléguée à la jeunesse, il s'agit de parents qui sont très fermés à la culture qu'ils qualifient des « Blancs ». Son père a de la misère à se faire accompagner par une jeune femme, et de surcroît une Blanche. Tout en reconnaissant la difficulté de son fils, le père s'active lui-même à intervenir tant qu'il le

peut. Le jeune a toujours dit de son père qu'il était une personne très sévère et préfère vivre chez sa mère.

Quant à l'évolution du jeune, son risque de récidive est resté modéré. Même s'il a eu deux manquements à son ordonnance, il fonctionne relativement bien.

I.6. Tableaux synthèses de l'implication parentale

La lecture de ces deux tableaux illustre d'une façon plus claire et concise la relation entre l'implication parentale et l'évolution des jeunes.

Alors que le tableau 1 donne un portrait d'ensemble de l'implication parentale des jeunes étudiés, le tableau 2 donne le portrait du fonctionnement des jeunes.

Tableau 1

Jeune	Présence des parents à la rencontre d'accueil	Participation pendant la période de réadaptation			Collaboration avec le délégué à la jeunesse
		Aide apportée aux jeunes à domicile.	Présence aux réunions du mercredi soir sur 5 séances	Réponses aux contacts des intervenants	
A	Non	Non	0/5	Oui	Passive
B	Oui	Non	1/5	Oui	Passive
C	Oui	Non	0/5	Oui	Passive
D	Non	Non	0/5	Non	Non
E	Non	Non	0/5	Oui	Difficile

Tableau 2

Jeune	IRBC		Manquements du jeune	Fonctionnement du jeune dans son milieu naturel
	Risque au début de l'intervention	Risque après révision		
A	Modéré	Faible	Non	Bien
B	Modéré	Modéré	Il en aurait eu	Modéré
C	Faible	Modéré	Plusieurs	Assez inquiétant
D	Modéré	Faible	non	Bien
E	Modéré	Modéré	deux	Bien

II. Interprétation des résultats obtenus.

Dans l'étude de cas, on a observé que l'évolution de certains jeunes s'était un peu démarquée de la tendance dégagée par la littérature consultée. Dans ce point, on commencera par dire un mot sur ce qui semble faire l'unanimité, c'est-à-dire ce qui suit la tendance dégagée par les écrits scientifiques, pour ensuite tenter de suggérer quelques pistes d'explications sur ce qui s'éloigne de cette tendance.

II.1. Défaut d'habiletés ou de pratiques parentales adéquates

En analysant les histoires de vie de chaque jeune, on observe un point commun qui se dessine: c'est l'incapacité des parents à pouvoir encadrer leurs enfants ou à connaître leurs besoins. Sur ce point, les auteurs (Grusec, 2006; Ménard & Pinard, 1997; Palacio-Quintin & Éther, 1993) s'accordent pour dire que la négligence de certains parents

résulterait notamment de certains facteurs personnels, psychologiques, situationnels ou socioéconomiques vécus par ceux-ci comme l'immatunité, le sentiment d'incapacité, la faible estime de soi, les carences affectives profondes, les problèmes financiers, la séparation, l'isolement, les familles reconstituées, les attitudes, les croyances, etc. C'est souvent ce vécu personnel que les parents vont répercuter dans leur relation avec leurs enfants. Il s'agit des parents qui vont vite démissionner de leur rôle et devenir inefficaces comme on peut l'observer des parents des jeunes A, B,C et la mère du jeune E, ils finissent par croire que leur fils a plus de pouvoirs qu'eux et qu'ils ne peuvent plus rien faire. L'enfant finit par adopter cette position de contrôle (Bugental et al., 1999, 2002). Ce portrait semble vraiment correspondre au vécu des parents des jeunes que nous avons suivis.

Dans l'optique où il faudrait recommander une intervention, les stratégies d'intervention multisystémique impliquant toute la famille devraient être recommandées pour intervenir dans de telles familles (Piquero et al., 2008; Farrington, 2006; Henggeler, 1999; Henggeler et al., 1996). Le développement d'habiletés parentales permettra aux parents d'avoir les capacités requises en vue de bien exercer leur rôle. Un entraînement à de telles pratiques leur permettrait non seulement d'identifier les pensées et les émotions de leurs enfants avec exactitude, mais aussi d'intervenir adéquatement pour mieux résoudre les conflits (Grusec, 2006; Bernier & Dozier, 2003; Hastings & Grusec, 1997; Teti & Gelfand, 1991).

Il faudrait cependant noter que, si les stratégies d'intervention multisystémique impliquant l'entraînement aux habiletés parentales semblent mieux indiquées aux parents des jeunes âgés de 6 à 12 ans, pour ceux âgés de 13 à 18 ans, les stratégies d'intervention cognitivo-comportementale devraient être privilégiées, sans pour autant négliger les interventions aux habiletés parentales (Litschge et al., 2010; McCart et al., 2006; Landenberger & Lipsey, 2005). En effet, pour les enfants de 6 à 12 ans, en raison de leur stade développemental et de la proximité qu'ils peuvent avoir avec leurs parents, l'intervention sur les habiletés parentales permettrait à ces derniers de recevoir davantage le support et les conseils nécessaires pour assurer un encadrement adéquat à leurs enfants. Pour les jeunes de 13 à 18 ans, l'intervention cognitivo-comportementale semble beaucoup plus indiquée en raison de leur niveau plus élevé au plan développemental. Il s'agit des jeunes qui aspirent à l'autonomie, et par le même fait, semblent de moins en moins avoir tendance à vivre sous l'emprise de leurs parents. Quoique ces interventions centrées uniquement sur ces adolescents puissent donner des résultats positifs, les interventions impliquant aussi leurs parents semblent donner de meilleurs résultats (Litschge et al., 2010). Étant équipés, les parents peuvent mieux identifier et renforcer les comportements pro-sociaux tout en intervenant sur les comportements inadéquats (Litschge et al., 2010). Enfin, pour maximiser l'impact des interventions parentales, elles doivent se faire tôt dans la vie de l'enfant (Litschge et al., 2010; McCart et al., 2006; Landenberger & Lipsey, 2005).

II.2.La prise de conscience de la situation et la motivation au changement

La motivation au changement pourrait justifier le progrès réalisé auprès de certains jeunes. En effet, la prise de conscience de la situation constitue une étape importante dans le processus de changement d'une personne (Miller & Rollnick, 2006, 1991). Il s'agit des jeunes qui finissent par s'engager dans un processus de changement, peut-être avec l'aide des intervenants et des ateliers suivis pendant la période de garde. Ces extraits de verbatim des jeunes A et D en disent plus:

Jeune A : « ... *J'ai 18 ans, je ne dois plus continuer à vivre comme ça. Mes parents considèrent plus mon frère qui vient après moi puisqu'il va à l'école et réussit bien. Je voudrais moi aussi avoir une vie stable, ce style de vie me détruit... Présentement, je travaille avec mon père, je parle avec lui tous les jours... il me dit si je travaille bien, je pourrai devenir le boss de la société... j'ai tout à gagner* ».

Le jeune D : « ... *ma mère ne comprend pas ce qu'elle fait. Elle laisse les enfants seuls et va faire ses choses... Moi je suis l'ainé, je dois donner l'exemple, il faut que je m'occupe de mes frères... d'ailleurs un de mes frères vend du pot, je suis en train de le convaincre à chercher un travail, comme moi je travaille et gagne de l'argent correct. Fini avec la vie de la rue...* »

Ainsi malgré l'absence de leurs parents dans le processus, certains jeunes (comme les cas de nos deux jeunes de 17 et 18 ans) finissent par prendre conscience de leurs agissements et des conséquences que cela peut avoir pour eux. Comme le souligne Miller et al. (1992), la motivation au changement commence lorsqu'un individu perçoit une dissonance entre ce qu'il est et ce qu'il voudrait être. En d'autres termes, lorsqu'il se rend compte que sa façon de vivre actuelle ne lui permettra pas d'atteindre les objectifs qu'il se fixe.

II.3. La question culturelle

La question de l'origine des individus et/ou du contact avec la culture du pays d'accueil ne peut être passée sous silence surtout lorsqu'il s'agit du parcours d'un jeune issu de l'immigration ou de ses parents. Le contraste peut se manifester sous deux formes: soit l'immigrant se conforme à la culture du pays d'accueil en rejetant sa propre culture stigmatisée, considérée archaïque ou inférieure, soit il s'insère dans un mouvement de contestation de la culture du pays d'accueil en mettant de l'avant les spécificités et mérites de sa culture d'origine. La gestion de ce stigmatisme culturel pourrait dépendre de plusieurs éléments notamment la réussite ou non de l'intégration socio-économique, l'histoire familiale, la réussite professionnelle, l'attitude vis-à-vis des valeurs du pays d'accueil, les expériences du racisme, etc. Toutes ces réactions et tous ces états des parents ou du jeune lui-même peuvent avoir une influence sur leur parcours (Mucchielli, 2003) ou sur la relation à établir avec le pouvoir public.

Par rapport à la relation entre la déléguée à la jeunesse du jeune E et les parents de ce dernier, la déléguée à la jeunesse soutenait :

« ... Ce sont de bons parents, ils respectent les normes de la vie, ils ont de bonnes valeurs à la maison, ils sont sévères envers leur enfant, je pense que c'est juste l'ignorance ou la méconnaissance ou encore qu'ils n'ont pas confiance en moi puisque je suis trop jeune et je n'ai pas la même culture... Ils ne veulent peut-être pas recevoir des leçons morales de moi... difficile de dire s'ils jouent un rôle positif ou négatif par rapport à leur fils... ce qui est vrai, ils sont déçus de lui et ils insistent là-dessus... »

Ainsi, la question culturelle pourrait aussi justifier le décalage entre l'absence totale d'implication des parents du jeune E et le fonctionnement assez positif de leur fils. En effet, la déléguée à la jeunesse s'interroge si sa présence n'avait peut-être pas constitué

un frein à l'implication parentale ? Face à une jeune intervenante (jeune et de sexe féminin), il peut arriver que certains hommes, issus de la culture dont la femme reste subordonnée à l'homme, digèrent mal de recevoir des injonctions ou directives d'une femme, et surtout si elle est issue d'une autre culture. La gestion de ce stigmatisme culturel pourrait justifier la réticence du père par rapport au système de justice comme l'a souligné Mucchielli (2003) plus haut.

À côté de cette hypothèse qui illustre la relation avec l'intervenante, on peut aussi invoquer une autre hypothèse qui fait référence au fonctionnement du système dans son ensemble. En effet, la répétition de certaines pratiques policières ou judiciaires perçues comme étant discriminatoires par les membres d'un groupe de la population peut renforcer la vulnérabilité ou la détresse de ce groupe, et parfois, conduire à certains comportements négatifs se concrétisant notamment par le rejet du système en place, la méfiance systématique des instances du contrôle social, etc. Dans cette optique, il n'est pas surprenant de rencontrer des parents qui estiment que leur fils n'est qu'une victime d'un système oppressif qui impose à tous une façon de faire propre à lui, ne tenant pas compte des autres. Une telle attitude est de nature à perpétuer l'hostilité et les obstacles à la communication puisque chaque camp prête à l'autre des intentions parfois sans fondement (Douyon, 1993; Hill & Schif, 1986).

Face à des situations de ce genre, un dialogue entre les organismes de contrôle social et les différents groupes ethnoculturels semble très recommandé en vue, d'une part de clarifier certaines perceptions et attitudes stéréotypées, et d'autre part de rompre le cercle de méfiance réciproque et de provocation (Douyon, 1993; Pires & Digneffe, 1992; Hill &

Schif, 1986). La levée de certains obstacles que rencontre la population immigrante et un dialogue franc avec les instances de contrôle social pourraient avoir un impact positif sur leur performance et favoriser le développement d'un meilleur sentiment d'intégration et de collaboration. Ceci est d'autant plus important, car les valeurs sociales de base de certains groupes ethniques peuvent parfois paraître en contradiction avec les normes de la vie familiale et du système éducatif du pays d'accueil. Un même acte pourrait être considéré comme étant déviant d'un côté et normal de l'autre. Les interventions visant la mise sur pied d'un point de vue commun seront alors de nature à baisser la tension et à encourager la communication (Douyon, 1993; Pires & Digneffe, 1992; Hill & Schif, 1986).

En revenant par exemple au cas du jeune **E**, il serait possible que dans la réalité, le père comprenne la nécessité d'une intervention sur son fils, mais veut se garder la charge de la faire. Il accepte juste par formalité que l'enfant puisse aller en garde pour éviter de se retrouver en face de la loi, mais ne croit vraiment pas au bien-fondé des mesures d'encadrement offertes par les instances officielles. Il travaille avec son fils, mais en dehors du cadre légal. D'ailleurs, la déléguée reconnaît les valeurs ainsi que la sévérité des parents quant aux mauvais agissements de leur fils malgré leur peu d'intérêt à participer au processus officiel. On a l'impression que les parents ne sont pas intéressés à la problématique de leur jeune, mais en réalité ils ne sont pas d'accord avec le système et décident de travailler en marge de celui-ci.

Malheureusement, cette attitude s'avère souvent contre-productive quant à la généralisation des acquis du jeune après la période de garde. C'est peut-être ce qui

justifie l'évolution mitigée de leur jeune: il ne récidive pas, mais présente des manquements à ses ordonnances (ne se présente pas aux rendez-vous, ne respecte pas les couvre-feux, etc.).

II.4.La résilience individuelle

Des auteurs (Puentes-Neuman et al., 2007; Bouteyre, 2004) soutiennent que certaines personnes ont la capacité de développer des qualités subjectives individuelles leur permettant de réagir positivement ou de s'en sortir mieux que d'autres dans certaines situations difficiles. En effet, selon Evelyne Bouteyre (2004), la résilience doit être comprise comme un processus dynamique sous-tendu par la présence des facteurs protecteurs permettant aux personnes de réagir dans l'adversité. Cette notion a souvent été utilisée pour tenter de comprendre comment certaines personnes ayant vécu des situations extrêmes (l'immigration, le génocide, la torture, la perte d'un être cher, l'esclavage, l'abandon, la négligence grave ou les agressions sexuels, etc.) ont pu survivre sans présenter des stigmates psychologiques ou somatiques inquiétants. Une telle survie n'est souvent pas possible sans le soutien d'autres acteurs ou intervenants tant familiaux que des professionnels (les parents, les intervenants scolaires, les intervenants cliniques, etc.). Malgré l'importance du soutien externe, la résilience tient également en grande partie aux qualités subjectives individuelles (Puentes-Neuman et al., 2007; Bouteyre, 2004).

C'est le cas notamment de nombreux enfants à risque qui finissent par réussir leur vie sans tomber dans la délinquance profonde. Cet argument fait penser au jeune **D** qui se

trouve dans un environnement très difficile, mais qui finit par prendre la décision de changer de vie et de s'occuper de ses frères que leur mère n'est plus en mesure d'encadrer. Lui-même n'a pas bénéficié d'une bonne attention de ses parents, mais il est prêt à donner son attention à ses frères et sœurs. Comme le soulignent les auteurs précités, même si les interventions (soutien) externes ont une place dans cette décision du jeune, la résilience tient également en grande partie à ses qualités subjectives individuelles.

II.5.L'importance et la place accordée au point de vue des parents

En parlant de la négligence parentale ou de l'entraînement aux habiletés parentales, plusieurs auteurs (Litschge et al., 2010; Farrington, 2006; Wasserman et al., 2003; Henggeler, 1999; Miedel et Reynold, 1999; Beaupré et Tremblay, 1992) ont souligné l'importance d'une intervention précoce dans divers domaines de la vie de l'enfant. Les interventions efficaces sont celles qui sont faites dans la petite enfance et sont porteuses des bons résultats à long terme. Les parents peu auto-efficaces sont ceux qui n'ont pas pu inculquer à temps une règle de conduite à leurs enfants, ayant perdu toute leur influence, leurs enfants finissent par prendre le dessus et agir comme bon leur semble. C'est ce qui ressort de ces extraits de verbatim de ces deux jeunes âgés de 14 ans et 17 ans:

Jeune B: « ... *Je fais les choses comme je veux, ma mère n'a rien à dire... quand je décide, je le fais, personne ne m'arrête...* »

Jeune C: « ... *ben, je suis déjà parent moi-même... ce n'est plus à ma mère de me dire ce que j'ai à faire...* »

Pour de tels jeunes, comme cela a été souligné précédemment, les parents ne semblent plus avoir aucune influence sur eux. Des interventions cognitivo-comportementales centrées davantage sur eux devraient être privilégiées sans toutefois rejeter totalement l'encadrement aux habiletés parentales (Litschge et al., 2010; McCart et al., 2006; Landenberger & Lipsey, 2005).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conformément à l'esprit de la LSJPA et de la LPJ, les parents sont considérés comme des partenaires non négligeables dans l'application des mesures ordonnées par le juge en vue de la réintégration sociale de nos jeunes en difficulté. L'association des parents dans ce processus contribue à augmenter le gain de la généralisation des acquis du jeune. En effet, les interventions des professionnels en milieu fermé trouvent leur pratique dans le milieu naturel du jeune, c'est à ce stade que l'apport des parents s'avère nécessaire pour soutenir l'effort du jeune.

Dans ce stage, nous nous sommes intéressés à l'impact de cette implication parentale dans l'évolution des jeunes qui sont suivis dans le cadre de la peine de garde ouverte discontinue et de la probation régulière. Il s'agissait concrètement de voir dans quelle mesure la participation des parents dans le processus des décisions ou du cadre que la loi impose à leur jeune, pourrait avoir un effet sur son parcours. C'est au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, dans l'unité garde ouverte discontinue que ce stage a été réalisé. Il s'est déroulé en deux parties: la première partie consistait à gérer le plancher en fin de semaine en garde ouverte discontinue, et la deuxième partie concernait le suivi dans la communauté des jeunes dans le cadre de leur ordonnance de probation.

Pour matérialiser ce projet, nous avons suivi cinq jeunes âgés de 14 à 18 ans pendant 6 mois environ. Il s'agissait de jeunes qui avaient, en plus de leur peine de garde ouverte discontinue, une période de probation à purger dans la communauté. Par rapport à un échantillon aussi limité, il sera difficile d'aspirer à la généralisation des résultats obtenus. En outre, l'absence d'implication des parents des jeunes dans ce processus a aussi

constitué un obstacle de taille quant à la validation de la tendance soutenue par la littérature existante. Néanmoins, cela n'a pas empêché d'explorer d'autres éléments intéressants qui pourraient être exploités dans le futur à travers une étude plus fouillée avec un échantillonnage plus large.

Quant à la recherche elle-même, après une revue de la littérature sur la délinquance juvénile, ses causes et conséquences, on s'est interrogé sur les approches d'interventions qui se sont avérées efficaces pour intervenir auprès de tels jeunes. De la littérature consultée, les approches cognitivo-comportementale et multisystémique se sont avérées très prometteuses puisque d'une part elles mettent l'accent sur les cognitions, émotions et comportements tout en se centrant sur les besoins criminogènes (cognitivo-comportementale), et d'autre part, elles mettent un accent sur le fonctionnement de la famille et de tout l'environnement du jeune (multisystémique).

On ne saurait parler de l'environnement du jeune sans faire allusion à ses parents qui sont considérés comme des partenaires efficaces et acteurs importants quant à la généralisation des acquis. Pour être efficace, l'implication parentale devrait être *active*, c'est-à-dire, non seulement que le parent soit présent, mais aussi qu'il collabore, qu'il participe à la prise des décisions et encore qu'il mette en œuvre des stratégies pour appliquer les résolutions. Ce qui n'a malheureusement pas été observé chez les parents de nos jeunes. Quelques parents ont collaboré, mais ladite collaboration est restée passive. De plus, il s'agissait des parents qui n'avaient plus aucune autorité sur leur fils, et dont la parole n'avait plus aucun effet sur le comportement de ce dernier.

Cependant, en l'absence d'une telle implication, certains jeunes ont fait des progrès considérables défiant ainsi la tendance dégagée par la littérature consultée. En effet, les écrits sont presque unanimes sur le fait que l'implication parentale dans le processus de leur enfant est associée à de bons résultats tant en matière scolaire qu'en matière de réadaptation. Les enfants dont les parents étaient absents du processus scolaire ou de réadaptation avaient tendance à avoir de moins bons résultats. (Blumenthal, 1984; Johnson, 1998; Hanson, 1992, Saint-Jacques et al., 2000).

Ce questionnement semble trouver une partie de sa réponse dans les écrits d'un certain nombre d'auteurs (Litschge et al., 2010; McCart et al., 2006; Landenberger & Lipsey, 2005) que nous avons consultés. Ces écrits indiquent que les stratégies d'intervention multisystémique impliquant l'entraînement aux habiletés parentales s'adaptent mieux aux jeunes âgés de 6 à 12 ans en raison de leur stade développemental et de la proximité qu'ils peuvent avoir avec leurs parents. L'intervention permettrait aux parents de recevoir davantage le support et les conseils nécessaires pour assurer un encadrement adéquat à leurs enfants. Pour les jeunes de 13 à 18 ans, comme cela a été le cas pour ce stage, les stratégies d'intervention cognitivo-comportementale (centrées sur les jeunes) devraient être privilégiées, car il s'agit des jeunes qui aspirent à l'autonomie, et par le fait même, semblent de moins en moins avoir tendance à vivre sous l'emprise de leurs parents. Même s'il faut davantage centrer l'intervention sur les jeunes, cela n'exclut pas d'associer leurs parents.

En définitive, les résultats obtenus sur le terrain ont fait voir, comme d'ailleurs l'ont soutenu dans une certaine mesure, quelques auteurs (Puentes-Neuman et al., 2007; Bouteyre, 2004; Blumenthal, 1984; Saint-Jacques et al., 2000), que cette corrélation entre l'implication parentale et l'évolution du jeune ne doit pas être considérée comme absolue, car elle peut dépendre d'autres variables notamment :

- l'influence réelle des parents sur l'enfant (exercice de l'autorité parentale);
- la prédisposition de l'enfant à changer (sa prise de conscience ou motivation à changer);
- la volonté ou l'intention réelle des parents de participer dans ce processus (variables purement culturelles);
- la résilience individuelle de certaines personnes.

Par rapport à des difficultés qu'éprouvent certains parents dans l'encadrement de leurs enfants, le pouvoir public, à travers ses institutions comme le Centre jeunesse de Montréal-institut universitaire, devrait davantage s'orienter vers:

- une prise en charge des parents pour leur permettre de développer de bonnes habiletés parentales (ateliers d'habiletés parentales). On devrait tenir compte de l'âge de leur jeune ou de la relation qu'il a avec ses parents;
- la mise sur pied des mécanismes de soutien pour les parents en détresse afin de pallier les difficultés familiales;

- l'ouverture à un dialogue interculturel franc avec certains parents ou communautés issus d'une culture différente de la culture québécoise ou occidentale;
- la mise en place des programmes spécifiques visant à favoriser l'implication active des parents lors des interventions sur leur jeune;
- la vulgarisation des différents programmes d'intervention auprès des parents;
- l'allocation des ressources suffisantes pour offrir tant aux parents qu'aux intervenants du support émotionnel et technique;
- la formation active des intervenants sur les diverses problématiques propres aux parents des jeunes, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Andrews, D. A. & Bonta, J. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Recherches sur les questions correctionnelles: Rapport pour spécialistes 2007-6, Ottawa, sécurité publique et protection civile canada.

Armeliu, B.-A. & Andreassen, TH. (2007). Cognitive-behavioral treatment for antisocial behaviour in youth in residential treatment. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, Issue 4. Art. No: CD005650. DOI:10.1002/14651858.CD005650.pub2.

Baumrind, D. (1993). The average expectable environment is not good enough: A response to Scarr. *Child Development*, 64, 1299-1317.

Baumrind, D. (1991). Parenting styles and adolescent development. In Brooks, J., Lerner, R., & Petersen, A.C. (Eds). *The encyclopedia on adolescence*(758-772). New York, NY: Garland.

Baumrind, D. (1991). The influence of parenting style on adolescent competence and substance use. *Journal of Early Adolescence*, 11 (1), 56-95.

Beaudoin, A., Mireault, G., Poirier, M.A., & Lessard, G. (2000). *L'implication des parents au cours du placement de leur adolescent en centre de réadaptation: Les soins aux jeunes en difficulté Qc-411*. Centre Jeunesse du Québec Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Beaupré, P., & Tremblay, C. (1992). *Les parents habitant en régions périphériques de Québec et leur implication dans le processus de réadaptation de leur enfant*, Québec, Centre cardinal-Villeneuve

Belsky, J. (2006). Déterminants sociocontextuels des pratiques parentales in Tremblay R.E, Barr R.G. Peter R. Dev. (eds). *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* (en ligne), Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, p.1-7 <http://www.enfant-encyclopedie.com/fr-ca/habiletés-parentales/selon-les-experts/belsky.html>

Belsky, J. (1984). The determinants of parenting: A process model. *Child Development*, 55 (1), 83-96.

- Bernier, A., & Dozier, M. (2003). Bridging the attachment transmission gap: The role of maternal mind-mindedness. *International Journal of Behavioral Development, 27* (4), 355-365.
- Bohémier, J.C., Gingras, R., & Paquette, F. (1993). *La collaboration éducateurs-famille : Un enjeu considérable dans le processus de réadaptation*, Montréal, Centre d'accueil la Cité des prairies.
- Bor, W., McGee, T. R., & Fagan, A. A. (2004). Early risk factors for adolescent antisocial behaviour: An Australian longitudinal study. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry, 38*, 365-372.
- Borduin, C. M., Mann, B. J., Cone, L. T., Henggeler, S. W., Fucci B. R., Blaske D. M., & Williams, R.A. (1995). Multisystemic Treatment of Serious Juvenile Offenders: Long-Term Prevention of Criminality and Violence. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 63* (4), 569-578.
- Boutin, G. (1997). La collecte, l'analyse des données et la rédaction du rapport de recherche. In *l'entretien de recherche qualitatif (pp.129-146)*. Québec: presses de l'Université du Québec. ISBN 2-7605-0817X.
- Braman, D. (2004). *Doing time on the outside: Incarceration and family life in urban America*, Ann Arbor, MI: University of Michigan Press.
- Bugental, D. B., & Happaney, K. (2002). Parental attributions. In Bornstein, M. H., ed. *Being and becoming a parent*. 2nd ed. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates. *Handbook of parenting, 3*, 509-535.
- Bugental, D. B., Lyon, J. E., Lin, E. K., McGrath, E. P., & Bimbela, A. (1999). Children "tune out" in response to ambiguous communication style of powerless adults. *Child Development, 70* (1), 214-230.
- Centre Jeunesse de Montréal- Institut universitaire (2008). *Un établissement de services psychosociaux et de réadaptation en contexte de protection*, Montréal, octobre 2008.
- Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire (2009). Rapport annuel 2008-2009 http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/pdf/cjm/rapport_annuel_2009.pdf

Centre national de prévention du crime (2008). *Jeunes à risque: Facteurs de risques et de protection dans les familles et leur effet sur la délinquance juvénile: Qu'en savons-nous ?* (en ligne), janvier 2008. <http://www.publicsafety.gc.ca/res/cp/res/fl/rpf-jd-fra.pdf>

Claes, M., Lacourse, E., Ercolani, A.-P., Pierro, A., Leone L., & Presaghi, F. (2005). Parenting, Peer Orientation, Drug Use, and Antisocial Behavior in late Adolescence: A Cross-National Study. *Journal of Youth and Adolescence*, 34 (5), 401-411.

Clarke-Stewart, K. A. (1988). Parent's effects on their children's development: A decade of progress? *Journal of Applied Developmental Psychology*, 9, 41-84.

Cloutier, R. (1985). L'expérience de l'enfant dans sa famille et son adaptation future. *Apprentissage et Socialisation*, 8, 87-100.

Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) (2007). Les pratiques, les aptitudes et les comportements parentaux ainsi que leur influence sur les jeunes enfants. In *Carnet du savoir*. En ligne sur http://www.ccl-cca.ca/NR/rdonlyres/66C0F474-763F-4E33-8BB8-E7EC2266C248/0/Carnetdusavoir_Habiletesparentales.pdf

Cooper, N., & Pennington, D. (1995). The attitudes of social workers health visitors and schools nursers to parental involvement in child protection case conference. *British journal of social work*, 25, 599-613.

Douyon, E. (1993). Relation police-minorité ethnique. *Santé mentale au Québec*, 18 (1), 179-191.

Dufour, M. H., & Nadeau, L. (1998). L'efficacité des programmes de prévention de la toxicomanie axés sur les familles. *Santé mentale du Québec*, 23(2), 224-245.

Elliot, S. N., & Gresham, F. M. (1993). Social skills interventions for children. *Behavior Modifications*, 17, 287-313.

Éthier, L., Bourassa, L., Klapper, U., & Dionne, M. (2006). *L'évolution des familles négligentes: chronicité et typologie; étude de suivi 1992 à 2005*. Rapport de recherche, FQRSC.

http://dev.cecwcepb.ca/files/file/fr/L'evolutionDesFamillesNegligentes_Ethier2006.pdf

Farrington, D., Coid, J. W., Harnett, L. M., Joliffe, D., Soteriou, N., Turner, R. E., & West, D. J. (2006). *Criminal Careers up to Age 50 and Life Success up to Age 48: New Findings from the Cambridge Study in Delinquent Development*. (2ndeds). London: Home Office: Research, Development and Statistics Directorate.

Farrington, D. P. (2006). Childhood risk factors and risk-focused prevention. In Maguire, M., Morgan, R., & Reiner, R. (eds). *The Oxford Handbook of Criminology (4th ed.)* (1-62). Oxford: Oxford University Press.

Farrington, D. P. (2002). Developmental Criminology and Risk-Focused Prevention. In Maguire M., Morgan R. & Reiner, R. (eds). *The Oxford Handbook of Criminology (Third eds.)* (657-701). Oxford: University of Oxford Press.

Fréchette, M., & Leblanc, M. (1987). *Délinquance et délinquants*. Chicoutimi, Gaëtan Morin.

Fisher, H., Gardner, F., & Montgomery, P. (2008). Cognitive-behavioural interventions for preventing youth gang involvement for children and young people (7-16). *Cochrane Database of Systematic Reviews 2008*, Issue 2. Art. No: CD007008. DOI: 10.1002/14651858.CD007008.pub2.

Goldstein, A. P., & Brian, K. M. (2000). *Lasting change: Methods for enhancing generalization of gain*, Illinois, Champaign, Research press.

Goldstein, A. P., Glick, B., & Gibbs, J. C. (1998). *Aggression replacement training: a comprehensive intervention for aggressive youth*, revised edition, Champaign, Illinois, research press.

Goodnow, J. J. (2006). Sources effets et changements possibles en matière d'habiletés parentales : Commentaires sur Belsky, Grusec et Sanders et Morawska. In Tremblay, R. E., Barr, R. G., Peter, RDeV. (eds). *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants (1-6)* (en ligne). Montréal, Québec : Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants.

<http://www.enfant-encyclopedie.com/Pages/PDF/GoodnowFRxp.pdf>

Gouvernement du Québec. (2004). *L'application de la LSJPA dans les Centres jeunesse: Manuel de référence*. Fiche 7.3.1.

Grusec, J. E. (2006). Les attitudes et croyances parentales et leur impact sur le développement des enfants. In Tremblay, R. E., Barr, R. G., Peters, RDeV (eds). *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants (1-6)* (en ligne), Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants. <http://enfant-encyclopedie.com/Pages/PDF/GrusecFRxp.pdf>

Hanigan, P. (1997). *La jeunesse en difficulté: Comprendre pour mieux intervenir*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Hanson, S. L. (1992). Involving families in programs for pregnant adolescents: Practices and obstacles. *Families in society*, 73, 274-281.

Hastings, P., & Grusec, J. E. (1997). Conflict outcome as a function of parental accuracy in perceiving child cognitions and affect. *Social Development*, 6 (1), 76-90.

Henggeler, S. W. (1999). Multisystemic therapy; an overview of clinical procedures, outcomes, and policy implications. *Child psychology & psychiatry review*, 4, 2-10.

Henggeler, S. W., Cunningham, P. B., Pickrel, Schoenwald, S. K., & Brondinon, J. (1996). Multisystemic therapy: an effective violence prevention approach for serious juvenile offenders. *Journal of Adolescence*, 19, 47-61.

Herring, M., & Northup, J. (1998). The generalisation of social skills for a child with behaviour disorders in the school setting. *Child and family behaviour therapy*, 20 (3), 51-66.

Hill, D. G., & Schiff, A. M. (1986). *Mutual Distrust: The Legacy and Hopes for the Future. Police, Race and Ethnicity. A guide for Law Enforcement Officers*, Butterworths, 55-95

Hoeve, M., Smeenk, W., Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M., Van der lan P. H., Gerris J. R. M., & Dubas, J. S. (2007). Long-Term Effects of Parenting and Family Characteristics on Delinquency of Male Young Adults. *European Journal of Criminology*, 4, 161-194.

Hoge, R. D., & Andrews, D. A. (1994). *The youth level of service care management inventory and manual*, Ottawa: Department of psychology, carlton university.

Hotton, T., & Haans, D. (2004). *Consommation d'alcool et de drogues au début de l'adolescence* (Rapports sur la santé, 15(3)). Ottawa: Statistique Canada.

Hotton, T. (2003). *L'agressivité chez les enfants et l'exposition à la violence à la maison. Série de documents de recherches sur la criminalité et la justice* (no 85-561-MIF au Catalogue, 002). Ottawa: Statistique Canada.

Jesness, C. F. (1996). *The Jesness Inventory: Manual*. North Tonawanda, NY.

Johnson, J. M. (1998). Family engagement practices in residential group care: Differences between public and private cases. *Child and youth care Forum*, 27(2), 139-148.

Koren, P.,F., Dechillo, N., & Friesen, B.,J. (1992). Measuring empowerment in families whose children have emotional disabilities: A brief questionnaire. *Rehabilitation psychology*, 37(4), 305-320.

Landenberger, N. A., & Lipsey, M. W. (2005). The positive effects of cognitive-behavioral programs for offenders: A meta-analysis of factors associated with effective treatment. *Journal of Experimental Criminology*, 1, 451-476.

Leblanc, M. (2003). La conduite délinquante des adolescents: son développement et son explication. *Traité de criminologie empirique (3e ed)*. Presses de l'Université de Montréal, 367-420.

Leblanc, M., Dionne, J., Proulx, J., Grégoire, J.C., & Trudeau-Leblanc, P. (2002). *Intervenir autrement: un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*, Boucherville : Gaëtan Morin.

Leblanc, S. (2008). Milieux à risque, expérience familiale et développement de conduites agressives : une recension des écrits d'un point de vue sociocognitif. *Revue des sciences de l'éducation*, 34 (1), 107-122.

Leschied, A., & Cunningham, A. (2002). *Seeking Effective Interventions for Serious Young Offenders: Interim Results of a Four-Year Randomized Study of Multisystemic Therapy in Ontario, Canada*. London, Canada: London Family Court Clinic.

Lipsey, M. W., & Derzon, J. H. (1998). Predictors of violent or serious delinquency in adolescence and early adulthood: A synthesis of longitudinal research. In R. Loeber & Farrington D.P.(Eds.) *Serious and Violent Juvenile Offenders: Risk Factors and Successful Interventions* (pp. 86-105). Thousand Oaks, California: Sage.

Lipsey, M.W., Landenberger , N.A., Wilson, S.J. (2007). Effects of cognitive-behavioral programs for criminal offenders. *Campbell Systematic Reviews 2007: Issue 6* DOI: 10.4073/csr.2007.6.

Lipsey, M. W., & Landenberger, N. A. (2006).Cognitive-behavioral interventions. In. B. C.Welsh & D. P. Farrington (Eds.). *Preventing crime: What works for children, offenders, victims, and places*. Dordrecht (pp.57-71). Netherlands: Springer.

Listchge, C., Vaughn, M.G., & Mccrea, C. (2010). The empirical status of treatments for children and youth with conduct problems. An overview of meta-analytic studies. *Social work practice*, 20(1), 21-35.

Littell, J., Popa, M., & Forsythe, B. (2005). Multisystemic therapy for social, emotional, and behavioral problems in youth aged 10-17. *Campbell Systematic Reviews 2005*. Issue 1 DOI: 10.4073/csr.2005.1

Loeber, R., Farrington, D., & Petechuk, D. (2003). « Child Delinquency: Early Intervention and Prevention ». *Child Delinquency, Bulletin Series*. Washington DC: U.S Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

http://eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2sql/content_storage_01/0000019b/80/29/d5/9e.pdf

Loeber, R., Farrington, D.P., Stouthamer-Loeber, M., Moffitt, T., & Caspi, A. (1998). The development of Male Offending: Key Findings from the first Decade of the Pittsburgh Youth Study. *Studies in Crime and Crime prevention*, 7, 141-172.

McCart, M., Priester, P., Davies, W., et al. (2006). Differential effectiveness of behavioral parent-training and cognitive-behavioral therapy for antisocial youth: a meta-analysis. *J Abnorm child psychol*, 34, 527-543.

McLennan, J. D., MacMillan, H.L., & Jamieson, E. (2004). Canada's programs to prevent mental health problems in children: the research-practice gap. *Canadian Medical Association Journal*, 171(9), 1069-1071.

McMahon, R. J. (2006). « Interventions de formation parentale pour les enfants d'âge préscolaire » in Tremblay, R. E., R. G. Barr, R. de V. Peters (dir.), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* (en ligne), Montréal (Québec), Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, p. 1 -8 en ligne <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/McMahonRJFRxp.pdf>

Ménard, R., & Pinard, P. (1997). *PAPFC: programme d'aide personnelle, familiale et communautaire*. Document de travail, Centres jeunesse Mauricie-Bois-Franc.

Miedel, W.T., & Reynold, A.J. (1999). Parent Involvement in Early Intervention for Disadvantaged children Does it Matter? *Journal of School Psychology*, 37,379-402.

Miller, W.R., & Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel: aider la personne à engager le changement*. Paris: Interédition-Dunod.

Miller, W.R., & Rollnick, S. (1991). *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behavior*. New York: The Guildford Press.

Miller, W.R., Zweben, A., DiClemente, C.C., & Rychtarik, R.G. (1992). *Motivational enhancement therapy manual: A clinical research guide for therapists treating individuals with alcohol abuse and dependence*. Rockville, MD; National Institute on alcohol abuse and alcoholism.

Mireault, G., Beaudoin, A., Paquet, G., & Champagne, E. (1998). *Transfert des acquis: Rapport final d'évaluation*. Beauport: Centre jeunesse de Québec, institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Mucchielli, L. (2003). Délinquance et immigration en France: un regard sociologique. *Criminologie*, 36(2), 27-55.

Murray, J., & Farrington, D. P. (2008). Parental imprisonment: Long-lasting effects on boys' internalizing problems through the life-course. *Development and Psychopathology*, 20(1), 273-290.

Murray, J., Farrington, D., Sekol, I., & Olsen, R.F. (2009). Effects of parental imprisonment on child antisocial behaviour and mental health: a systematic review. *Campbell Systematic Reviews 2009: Issue 4*, DOI:10.4073/csr.2009.4

Paikoff, R.L. (1991). *Shared Views in the Family During Adolescence. New directions for child development, No. 51*. San Francisco, Jossey-Bass.

Palacio-Quintin, E., & Ethier, L. S. (1994). La négligence, un phénomène négligé. *Apprentissage et socialisation*, 16 (1 & 2), 153-164.

Petersib, R., Krivo, L., & Harris, M. (2000). Disadvantage and Neighborhood Violent Crime: Do Local Institutions Matter? *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37, 1, 31-63.

Piché, J.-P. (2006) *L'encadrement des jeunes contrevenants dans la communauté. Guide d'intervention en matière de probation juvénile*, Ministère de Santé et de Services Sociaux du Québec (en ligne)

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2006/06-820-01.pdf>

Pike, A., McGuire, S., Hetherington, E.M., Reiss D., & Plomin, R. (1996). Family environment and adolescent depressive symptoms and antisocial behavior: A multivariate genetic analysis. *Developmental Psychology*, 32, 4, 590-603.

Piquero, A.R., Farrington, D.P., Welsh, B.C., Tremblay, R., Jennings, W.G. (2008). Effects of early family / parenting programs on antisocial behavior and delinquency. *Campbell Systematic Reviews 2008*: Issue 11 DOI: 10.4073/csr.2008.11

Pires, A., & Digneffe, F. (1992). Vers un paradigme des inter-relations sociales ? *Pour une reconstruction du champ criminologique*, 25 (2), 13-47.

Poirier, M.A. (2000). *L'implication parentale lors du placement d'un enfant en famille d'accueil: La perspective des parents*, Thèse, Université de Laval.

Poupart, J., & Lalonde, M. (1998). La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec de 1960 à 1985, in Poupart, Groulx, Mayer, Deslauriers, Laperrière & Pires (eds). *La recherche qualitative. Diversité des champs et pratiques au Québec*, Montréal, Gaétan-Morin, pp.51-91

Saint-Jacques, M.C., Lessard G., Beaudoin A., & Drapeaud, S. (2000). *Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*, Beauport, centre Jeunesse de Québec-Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Skinner, E., Johnson, S. & Snyder, T. (2005). Six dimensions of parenting: A motivational model. *Parenting: Science and Practice*, 5(2), 175-235.

Smith, D. (2004). Parenting and Delinquency at Ages 12 to 15. *The Edinburgh Study of Youth Transition and Crime* (No. 3.). Edinburgh: The University of Edinburgh Centre for Law and Society. En ligne: <http://www.law.ed.ac.uk/cls/esyc/findings/digest3.pdf>

Teti, D.M. & Gelfand, D.M. (1991). Behavioral competence among mothers of infants in the first year: The mediational role of maternal self-efficacy. *Child Development*, 62(5), 918-929.

Vander Ven, K. (1991). Working with families of children and youths in residential settings. In J. Beker, Z. Eisikovit (eds) *Knowledge utilization in residential child and youth care practice*, (pp.171-194). Washington: Child welfare league of America.

Wasserman, G.A., Keenan, K., Tremblay, R.E., Coie, J.D., Herrenkohl, T.I., Loeber, R., & Petechuk, D. (2003). Risk and Protective Factors of Child Delinquency. *Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, bulletin series, April 2000*.

ANNEXES

I. Questionnaire d'évaluation pour le jeune

À l'arrivée

1. *Comportement et sentence*

- Penses-tu avoir des problèmes de comportement? Si oui, peux-tu les nommer?
- À ton avis, une intervention policière ou judiciaire était-elle justifiée? Pourquoi?
- À ton avis, ta sentence est-elle juste?

2. *Participation aux ateliers /Programme*

- As-tu des choses à apprendre pour améliorer ton comportement? Par exemple, penses-tu que les ateliers que tu vas suivre ici t'aideront?
- Te sens-tu motivé à les suivre?

3. *Participation/Attitude des parents*

- Que pensent tes parents de ta sentence? Pensent-ils que tu la mérites?
- Trouvent-ils important que tu viennes aux ateliers?
- À leur avis, ces ateliers vont-ils t'aider?
- Est-ce que tu accordes une place importante aux parents dans ta vie?
- Tes parents, ont-ils une réelle influence sur toi?

À la fin de la sentence

1. *Participation aux ateliers /Programme*

- Qu'est-ce que les ateliers t'ont appris de nouveau (qu'as-tu retenu)?
- Appliques-tu les habiletés apprises?
- Est-ce que cela t'aide? De quelle façon?

2. *Participation/Attitude des parents*

- Tes parents, trouvent-ils important que tu appliques ce que tu as appris aux ateliers?
- À leur avis, ces ateliers t'ont-ils aidé?

II. Questionnaire d'évaluation pour les parents

À l'arrivée

1. *Comportement du jeune*

- Estimez-vous que votre jeune ait des problèmes de comportement? Si oui, sont-ils graves?
- Pensez-vous qu'il est temps d'arrêter votre jeune afin de lui permettre de réfléchir sur ses agissements?

2. *La sentence*

- Est-ce que, à votre avis, les agissements de votre fils étaient tellement graves, qu'il méritait une intervention policière ou judiciaire?
- Pensez-vous que la sentence qu'il a reçue correspondait à son délit?
- Pensez-vous que cette sentence pourra lui permettre de réfléchir?

3. *Atelier et internat*

- Pensez-vous que votre enfant aura des choses importantes à apprendre? Quoi par exemple?
- Pensez-vous que les ateliers qu'il va suivre lui apporteront quelque chose?
- Estimez-vous que le suivi dans la communauté (couvre-feu, rendez-vous, dénonciation...) constitue des moyens efficaces pour aider votre fils?
- Pensez-vous avoir une bonne influence sur votre fils (votre fils est-il prêt à accepter votre point de vue)?

À la fin de la sentence

1. *La sentence*

- Pensez-vous que la sentence qu'a eue votre fils l'a aidé à modifier son comportement?
- Pensez-vous qu'il a eu le temps de réfléchir sur son délit?
- L'avez-vous aidé dans son processus? Comment?

2. *Atelier et internat*

- Pensez-vous que votre jeune a vraiment appris de nouvelles choses dans les ateliers?
- Les a-t-il pratiqués à la maison?
- Estimez-vous que le suivi dans la communauté (couvre-feu, rendez-vous, dénonciation...) a été bénéfique pour votre jeune?

III. Indicateurs de la collaboration des parents et facteurs explicatifs

Présence et implication des parents aux réunions et activités cliniques.

1. Le (s) parent (s), était (aient)-ils présent (s):

- a. À la rencontre d'accueil?
- b. Aux rétrospectives du mercredi?

2. Le(s) parent(s):

- a. Est-ce qu'il prend connaissance des devoirs (ateliers) de son jeune et les signe?
- b. Est-ce qu'il aide son fils à pratiquer les habiletés apprises?
- c. Dans l'affirmative ou la négative, quelles peuvent être les raisons:
 - Est-ce qu'il comprend français?
 - Est-il trop occupé?
 - Pense-t-il que ça sert à quelque chose?
 - Pense-t-il qu'il a un rôle à jouer?
 - Serait-il lui-même obstacle à l'apprentissage de son fils par ses dires ou actes?
Exemple: Ne laisse pas à son fils le temps d'appliquer les techniques pour s'arrêter lorsqu'il est en colère en refusant d'accepter que son fils se retire un moment; refuse d'écouter son fils si celui-ci veut donner son point de vue...
 - Autres raisons

3. Collaboration à l'exécution de l'ordonnance et aux demandes du délégué à la Jeunesse:

- a. Est-ce que le parent s'ouvre facilement?
- b. Nomme-t-il au délégué les manquements de son fils à l'ordonnance ou aux autres instructions?
- c. Reste-t-il cohérent dans ses dires et dans ses agissements?
- d. Est-ce que le parent s'assure que son jeune respecte ses conditions d'ordonnance ?
Exemple son couvre-feu, ses interdits de contact...
- e. Aide-t-il ou encourage-t-il son jeune à appliquer l'ordonnance?

Pistes d'explications

1. Qu'est-ce qui empêche le(s) parent(s) d'être présent(s) aux activités ou rendez-vous?

- a. Est-il monoparental et a-t-il de jeunes enfants (contexte familial)?
- b. Est-ce de façon délibérée (... de toute façon ce n'est pas moi qui ai fait le délit...)?
- c. Est-ce un problème de langue (contexte linguistique)?
- d. Est-ce un problème de moyens pour le déplacement (contexte financier)?
- e. Est-ce un problème émotif ou psychique (drogue, alcool, déception...)?

- f. Est-ce un manque de confiance aux intervenants?
- 2. ***Que font les intervenants pour soutenir les efforts des parents?***
 - a. Le Délégué à la Jeunesse, contacte-t-il régulièrement le parent dans le cadre de ses suivis et pour lui dire ce qu'il y a à faire?
 - b. Que fait-il lorsqu'il sent que le parent a du mal à jouer son rôle?
 - c. Quel genre d'aide par exemple?

Supports du système (CJM-IU ou système judiciaire)

Qu'est-ce que la loi ou le CJM-IU met en place pour soutenir les parents:

- 1. Existe-t-il une aide pour pallier les difficultés de déplacement de certains parents?
- 2. Existe-t-il une aide pour garderie afin de permettre aux mères ayant de jeunes enfants de venir aux rétrospectives du mercredi?
- 3. Existe-t-il des moyens pour soutenir les parents ayant des difficultés linguistiques? Un interprète par exemple?
- 4. Existe-t-il des ateliers d'habiletés parentales?

